



Rendement financier et renseignements réglementaires T2 2022

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

Le présent document contient certains énoncés prospectifs sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les activités de la Banque Manuvie du Canada (« BMC » ou la « Banque »). Ces énoncés prospectifs se caractérisent généralement par l'utilisation de termes et expressions tels que « s'attendre à », « croire », « chercher à », « estimer », « potentiel » et « possible » ou des variations de ceux-ci et des expressions similaires.

Ils comportent des incertitudes et des risques inhérents, et il ne faut donc pas leur accorder une importance indue. La Banque souhaite prévenir le lecteur qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent, parfois sensiblement, des résultats prévus ou sous-entendus dans toute déclaration prospective. Ces facteurs comprennent l'évolution de la situation économique sur les marchés où la BMC exerce ses activités, l'évolution des politiques gouvernementales et de la réglementation, ainsi que des facteurs propres à la BMC.

À moins d'indication contraire, les déclarations prospectives contenues dans le présent document ne sont valables qu'à la date de leur publication. La BMC ne s'engage pas à les réviser ou à les mettre à jour.

Aperçu

La Banque Manuvie du Canada

La BMC est une banque à charte fédérale visée par l'annexe I et une filiale en propriété exclusive de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manufacturers »), elle-même une filiale en propriété exclusive de la Société Financière Manuvie (« SFM »). La SFM est un groupe de services financiers dont les actions se négocient en bourse. La BMC et sa filiale en propriété exclusive, la Société de fiducie Manuvie (« SDFM »), offrent une vaste gamme de produits et de services financiers, dont des prêts hypothécaires, des prêts placement et des produits de dépôt. La Fiducie hypothécaire canadienne Platinum (« Fiducie Platinum ») a été créée afin de procurer du financement pour les produits hypothécaires de la BMC par voie de titrisation.

Vision

La vision de la BMC : accroître le patrimoine de ses clients canadiens en leur offrant des solutions bancaires souples et efficaces et en intégrant des services bancaires à leur plan financier.

Mission et valeurs

La mission de la SFM est de rendre les décisions plus simples pour nos clients et de les aider à vivre mieux. Ses valeurs correspondent aux balises qui aident à réaliser la mission et à définir qui nous sommes et comment nous travaillons ensemble. Ces valeurs sont les suivantes :

- Branche-toi sur le client
- Fais ce qui est bien
- Rêve grand
- Faites-le ensemble
- Prends la situation en main
- Fais preuve d'humanité

Rendement financier et renseignements réglementaires

Ce document présente les résultats financiers consolidés de la BMC et des informations pertinentes en vertu des dispositifs de Bâle II et de Bâle III adoptés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et des lignes directrices finales B-6 et B-20 du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Ces informations visent à renseigner les intervenants du marché sur le profil de risque de la BMC et l'application des exigences réglementaires de Bâle, ainsi que sur les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels de la BMC, afin de permettre aux intervenants du marché d'évaluer les normes de souscription de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque.

Les données financières présentées sont les résultats financiers consolidés de la BMC, ses filiales, la SDFM ainsi que la Fiducie Platinum, une entité structurée.

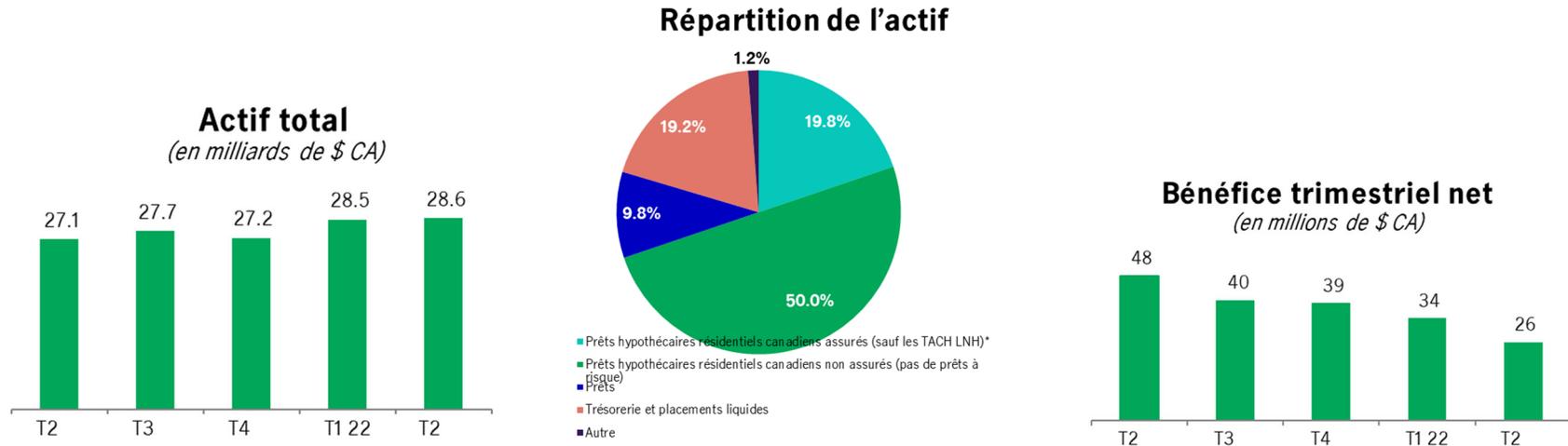
Table des matières

Aperçu	1
Rendement financier¹	2
Principales priorités stratégiques.....	4
Renseignements exigés en vertu du troisième pilier de Bâle III	5
Risque de crédit.....	6
Risque de marché.....	12
Risque d'illiquidité.....	15
Risque lié à l'exploitation.....	20
Gestion du capital.....	21
Renseignements exigés en vertu de la ligne directrice B-20	23
Glossaire	24

Rendement financier¹

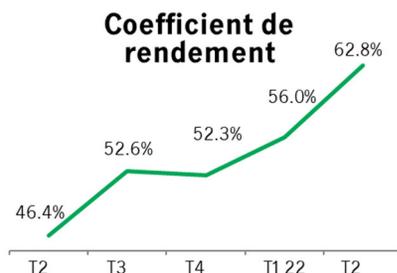
À la fin du trimestre, la BMC détenait des actifs d'une valeur de 28,6 milliards de dollars, soit une augmentation de 0,1 milliard de dollars (0,4 %) par rapport au 31 mars 2022, principalement en raison de la croissance des prêts hypothécaires et des autres prêts, laquelle est partiellement contrebalancée par la diminution des liquidités. Les actifs ont augmenté de 1,5 milliard de dollars (5,5 %) par rapport au 30 juin 2021, principalement en raison de la croissance des prêts hypothécaires et des autres prêts.

Le bénéfice net de 26 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 juin 2022 a diminué de huit millions de dollars (24 %) par rapport au trimestre clos le 31 mars 2022, en raison de pertes nettes sur les titres, lesquelles sont partiellement contrebalancées par l'augmentation du résultat net en matière d'intérêts. Le bénéfice net a connu une baisse de 22 millions de dollars (46 %) par rapport au trimestre clos le 30 juin 2021, principalement en raison de pertes nettes sur les titres et de l'augmentation des dépenses autres que des intérêts, lesquelles sont partiellement contrebalancées par l'augmentation du résultat net en matière d'intérêts.



¹ L'information sur le rendement financier est fournie pour permettre au lecteur d'évaluer les résultats d'exploitation et la situation financière non vérifiés de la Banque pour le trimestre clos le 30 juin 2022.

Le coefficient de rendement de la Banque au deuxième trimestre de 2022, soit 62,8 %, était plus élevé que les 56 % déclarés au premier trimestre de 2022 et les 46,4 % déclarés au deuxième trimestre de 2021. La hausse par rapport au trimestre précédent est principalement attribuable à des pertes nettes sur les titres, partiellement contrebalancées par l'augmentation du résultat net en matière d'intérêts. La hausse par rapport à l'année précédente est principalement attribuable à des pertes nettes sur les titres et à l'augmentation des dépenses autres que des intérêts, lesquelles sont partiellement contrebalancées par l'augmentation du résultat net en matière d'intérêts.

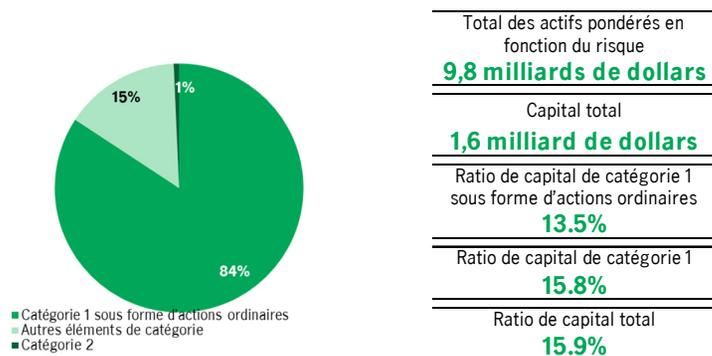


Capital

Le ratio de capital de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1), le ratio de capital de catégorie 1 et le ratio de capital total établis selon le dispositif de Bâle III étaient de 13,5 %, de 15,8 % et de 15,9 %, respectivement, au 30 juin 2022, ce qui dépasse largement les exigences réglementaires minimums en matière de capital.

Au 30 juin 2022, les actifs pondérés en fonction du risque se chiffraient à environ 9,8 milliards de dollars, soit une augmentation d'environ 0,1 milliard de dollars, ou d'environ 1 %, par rapport au trimestre précédent. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance des prêts hypothécaires résidentiels et des autres prêts, laquelle est partiellement contrebalancée par la diminution des liquidités. Au 30 juin 2022, les actifs pondérés en fonction du risque ont augmenté d'environ 0,7 milliard de dollars, ou d'environ 8%, par rapport au 30 juin 2021, principalement en raison de la croissance des autres prêts et des prêts hypothécaires résidentiels, laquelle est partiellement contrebalancée par la diminution des titres de créance, des titres de participation et des autres actifs.

Consultez la section « Gestion du capital » pour en savoir plus sur les exigences réglementaires en matière de capital, les ratios de capital et les actifs pondérés en fonction du risque.



Notes de crédit

Le 18 avril 2022, Standard & Poor's confirmait la note de A+ (élevée) accordée pour les dépôts à long terme et la note de A-² accordée pour les dépôts à court terme de la Banque Manuvie, avec des perspectives stables. En date du 22 septembre 2021, DBRS a confirmé la note d'émetteur à long terme de la Banque Manuvie, à AA (faible), et a réaffirmé sa note d'émetteur à court terme de R-1 (moyenne)³. Les tendances de toutes les notes sont stables.

Au 30 juin 2022

Standard & Poor's

Note à court terme	A-1
Note à long terme	A+

DBRS

Note à court terme	R-1 (moyenne)
Note à long terme	AA (faible)

Principales priorités stratégiques

La Banque continue de chercher à renforcer et à accroître ses activités de base ainsi que le service à la clientèle tout en offrant de nouveaux produits et services complémentaires afin de répondre à un plus large éventail de besoins des clients. Les priorités de la Banque sont les suivantes :

- Numériser et simplifier les processus visant à améliorer le rendement;
- Servir nos clients en ayant recours à des partenariats stratégiques tout en maintenant nos coûts fixes à un faible niveau;
- Tirer profit des occasions de croissance plus importantes dans le réseau des courtiers en prêts hypothécaires tout en utilisant Manuvie Un comme produit de base dans le réseau des conseillers;
- Optimiser l'acquisition de nouveaux clients en fonction de l'objectif de maximisation des bénéfices;
- Approfondir les relations avec la clientèle de Manuvie en lui présentant des offres uniques et des solutions bancaires intégrées sans placement important;
- Diriger le secteur Canada en offrant une expérience numérique simple aux clients, aux conseillers et aux courtiers en prêts hypothécaires;
- Développer des capacités avancées en matière de données qui permettront de mieux connaître nos clients et de faire des présentations numériques de solutions personnalisées;
- Faire évoluer notre organisation de prestation de services afin de mettre en œuvre notre stratégie de façon agile;
- Mettre l'accent sur le numérique, la gestion des partenariats stratégiques et les talents Agile pour réaliser nos stratégies de croissance;
- Aligner notre organisation de vente pour se concentrer sur les occasions de distribution et la croissance évolutive.

² Les titres de créance à long terme qui obtiennent la note A témoignent d'une « forte capacité de respecter les engagements financiers, mais ils sont quelque peu vulnérables aux conditions économiques défavorables et aux changements de circonstances ». La note A correspond à la troisième note la plus élevée sur dix. Les notes peuvent être modifiées par l'ajout d'un signe plus (+) ou moins (-) pour indiquer la position relative dans les catégories de notation. Une note de crédit d'émetteur à court terme établie à A-1 indique qu'une entreprise « a une grande capacité d'honorer ses engagements financiers ». Cette note correspond à la plus haute note attribuée par Standard & Poor's dans la catégorie des notes à court terme.

³ Les titres de créance à long terme qui obtiennent la note AA sont de « qualité supérieure en ce qui a trait à la solvabilité et offrent une protection des intérêts et du capital considérée comme élevée ». La note AA correspond à la deuxième note la plus élevée sur dix. Chaque catégorie (sauf AAA et D) comporte des sous-catégories « élevé » et « faible ».

Rendement financier

Soldes à la date du bilan	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021
ACTIF					
Trésorerie, équivalents de trésorerie et liquidités soumises à restrictions	\$ 3,540	\$ 3,862	\$ 3,089	\$ 3,897	\$ 3,481
Titres de créance	206	236	243	244	226
Titres de participation	132	159	151	143	171
	\$ 3,878	\$ 4,257	\$ 3,483	\$ 4,284	\$ 3,878
Prêts hypothécaires	\$ 21,710	\$ 21,329	\$ 20,933	\$ 20,792	\$ 20,660
Autres prêts	2,790	2,674	2,513	2,346	2,224
	\$ 24,500	\$ 24,003	\$ 23,446	\$ 23,138	\$ 22,884
Autres éléments d'actif	\$ 258	\$ 252	\$ 272	\$ 323	\$ 316
Total de l'actif	\$ 28,636	\$ 28,512	\$ 27,201	\$ 27,745	\$ 27,078
PASSIF et CAPITAUX PROPRES					
Passif					
Dépôts à vue	\$ 12,949	\$ 12,794	\$ 12,746	\$ 13,232	\$ 12,839
Dépôts à terme	8,714	9,006	8,057	8,009	7,798
	\$ 21,663	\$ 21,800	\$ 20,803	\$ 21,241	\$ 20,637
Effets à payer	5,138	4,885	4,598	4,591	4,593
Autres éléments de passif	132	133	121	156	110
Total du passif	\$ 26,933	\$ 26,818	\$ 25,522	\$ 25,988	\$ 25,340
Actions					
Capital-actions émis					
Actions privilégiées	\$ 229	\$ 229	\$ 229	\$ 229	\$ 229
Actions ordinaires	267	267	267	267	267
Surplus d'apport	428	428	428	428	428
Bénéfices non répartis	782	772	755	832	813
Autres éléments du résultat global accumulés	(3)	(2)	-	1	1
Total des capitaux propres	\$ 1,703	\$ 1,694	\$ 1,679	\$ 1,757	\$ 1,738
Total du passif et des capitaux propres	\$ 28,636	\$ 28,512	\$ 27,201	\$ 27,745	\$ 27,078

	2022		2021				Depuis le début de l'exercice		Exercice 2021
	T2	T1	T4	T3	T2	2022	2021		
Chiffre d'affaires									
Revenu en intérêts	\$ 200	\$ 162	\$ 162	\$ 162	\$ 163	\$ 362	\$ 330	\$ 654	
Dépenses d'intérêts	92	64	61	61	60	156	120	242	
Revenu net en intérêts	\$ 108	\$ 98	\$ 101	\$ 101	\$ 103	\$ 206	\$ 210	\$ 412	
Honoraires	6	6	6	6	7	12	13	25	
Gains nets (pertes nettes) sur les titres	(16)	4	8	3	12	(12)	27	38	
Pertes nettes sur dérivés	(3)	-	-	-	-	(3)	-	-	
Revenus autres que les intérêts	\$ (13)	\$ 10	\$ 14	\$ 9	\$ 19	\$ (3)	\$ 40	\$ 63	
Total des produits	\$ 95	\$ 108	\$ 115	\$ 110	\$ 122	\$ 203	\$ 250	\$ 475	
Provision pour (recouvrement de) pertes sur créances sur	1	2	2	(2)	-	3	(3)	(3)	
Dépenses autres que les intérêts	60	60	60	58	56	120	114	232	
Résultat net avant impôts sur le résultat	\$ 34	\$ 46	\$ 53	\$ 54	\$ 66	\$ 80	\$ 139	\$ 246	
Charge d'impôt	8	12	14	14	18	20	37	65	
Résultat net	\$ 26	\$ 34	\$ 39	\$ 40	\$ 48	\$ 60	\$ 102	\$ 181	

Le contenu des tableaux ci-dessus, qui constituent un résumé des états financiers consolidés non audités de la BMC, concorde avec les états financiers consolidés non audités déposés auprès du BSIF. Les différences de classement s'expliquent par la nécessité de résumer les résultats.

Renseignements exigés en vertu du troisième pilier de Bâle III⁴

La BMC est une banque visée par l'annexe 1 et régie par le BSIF. La SDFM, société de fiducie dûment constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), est également régie par le BSIF. Les banques canadiennes qui acceptent des dépôts sont assujetties aux lignes directrices du BSIF sur les normes de capital (CAR), lesquelles tiennent compte des exigences en matière de capital qui ont été approuvées dans le cadre des réformes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), communément appelées le dispositif de Bâle III. Les exigences du BSIF en matière de capital sont appliquées au niveau consolidé de la BMC. De plus amples renseignements sont présentés dans la section « Gestion du capital ».

Approches réglementaires servant à déterminer les exigences en matière de capital

Risque de crédit

Les banques ont la permission de choisir entre deux méthodes pour déterminer les besoins en capital du point de vue du risque de crédit : l'approche fondée sur les notes internes (NI) ou l'approche standardisée. Selon l'approche fondée sur les NI, les banques peuvent déterminer les pondérations de risque à l'égard des positions de bilan et hors bilan à l'aide de formules internes. Selon l'approche standardisée, les banques doivent utiliser les évaluations d'agences de notation admissibles pour déterminer les pondérations de risque. La BMC et la SDFM appliquent l'approche standardisée pour déterminer les besoins en capital au regard du risque de crédit.

Risque de marché

On utilise l'une des deux méthodes suivantes pour calculer les besoins en capital au regard du risque de marché : l'approche standardisée ou un modèle interne de gestion des risques. Ces exigences s'appliquent aux banques désignées par le BSIF comme banques nationales d'importance systémique (BNIS) et autres institutions actives à l'échelle internationale. Les besoins en capitaux du point de vue du risque de marché ne s'appliquent pas à la BMC et à la SDFM.

Risque lié à l'exploitation

Les banques sont autorisées à appliquer l'une des deux méthodes de calcul des besoins en capital pour le risque lié à l'exploitation. Selon l'approche recourant à l'indicateur de base, les banques doivent détenir pour leurs activités du capital de risque établi en fonction de la moyenne d'un pourcentage fixe du revenu annuel brut positif des trois dernières années. En vertu de l'approche standardisée, les activités d'une banque sont réparties entre huit secteurs. On applique un coefficient donné au revenu annuel brut de chaque secteur d'activité, et on calcule la charge de capital en faisant la moyenne sur trois ans de la simple somme des charges de capital réglementaires des différents secteurs d'activité pour chaque année. La BMC et la SDFM appliquent collectivement l'approche fondée sur l'indicateur de base pour déterminer les besoins en capital de risque.

Les sections suivantes décrivent le cadre de gestion des risques de la Banque et présentent des informations qui sont pertinentes pour la Banque et la SDFM en vertu du troisième pilier de Bâle III, de la ligne directrice B-6 du BSIF intitulée « Principes de liquidité et des pratiques » et de la ligne directrice B-20 du BSIF intitulée « Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels ».

⁴ Sauf indication contraire, l'information financière comprise dans les renseignements réglementaires énoncés ci-dessous et exigés en vertu du troisième pilier n'est pas vérifiée et elle est exprimée en millions de dollars canadiens.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus d'un emprunteur ou d'une contrepartie de respecter ses engagements.

Principaux facteurs de risque

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants auxquels la Banque est exposée, et il existe dans ses activités de prêt et de placement ainsi que ses opérations sur dérivés.

Stratégie de gestion des risques

Les politiques fixent des limites d'exposition par emprunteur, par note de qualité par secteur et par région géographique. À l'heure actuelle, la Banque ne participe pas au marché des dérivés de crédit et n'est pas exposée aux swaps de défaillance du crédit. Le chef de la gestion des risques (CGR) et le Comité du crédit de la Banque Manuvie établissent des objectifs quant à la qualité générale et à la diversification des portefeuilles de prêts, ainsi que des critères de sélection des contreparties et des intermédiaires. Le CGR surveille la conformité à l'ensemble des politiques et des limites de crédit.

La Banque établit des politiques et des procédures pour fournir une évaluation indépendante de l'existence, de la qualité et de la valeur des portefeuilles de crédit, ainsi que de l'intégrité du processus d'attribution de crédit, et pour promouvoir la détection des problèmes connexes. Le groupe d'audit interne effectue des évaluations périodiques pour s'assurer que les unités qui accordent du crédit et qui s'occupent des placements se conforment aux politiques et aux procédures de crédit.

Les conseils d'administration de la BMC et de la SDFM (le « conseil d'administration ») sont chargés d'examiner et d'approuver toutes les principales politiques de gestion du risque de crédit. La Banque a mis en place et maintient un système d'examen tenant compte du risque de crédit total et des seuils de notes de crédit pour garantir ce qui suit :

- La situation financière actuelle de l'emprunteur est connue;
- La garantie est adéquate et applicable en ce qui a trait à la situation actuelle de l'emprunteur;
- Les crédits consentis respectent les clauses restrictives et les marges de garantie;
- Il est possible de détecter et de classer rapidement le crédit à risque;
- Des informations à jour sur la qualité du portefeuille de prêts sont disponibles;
- Le crédit à risque plus élevé est examiné afin d'évaluer le risque de défaut de paiement.

Les systèmes d'évaluation des risques de la Banque sont conçus pour évaluer et surveiller le risque de crédit. Les processus d'évaluation et de surveillance des risques pour le portefeuille de prêts et les produits dérivés sont décrits ci-dessous.

Portefeuille de prêts

Notre activité de prêt est axée sur les propriétés résidentielles. Nous n'avons aucune exposition au pétrole et au gaz ni à d'autres secteurs à fortes émissions de carbone.

Le produit vedette de la BMC, Manuvie Un, est un compte tout-en-un novateur qui regroupe l'épargne et les dettes du client en une marge de crédit hypothécaire. Cela peut comprendre les prêts hypothécaires traditionnels, les prêts personnels, les marges de crédit, les comptes-chèques, les comptes d'épargne et les cartes de crédit du client. Le Programme de gestion de compte proactive utilise des indicateurs de défaut de paiement potentiel pour déterminer les comptes nécessitant la prise de mesures correctives. La Banque communique avec les clients à haut risque avant qu'ils ne dépassent leur limite de crédit et les encourage à prendre des mesures pour réduire leur emprunt et demeurer en règle.

Au 30 juin 2022, le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels comprenait des comptes de Manuvie Un d'une valeur totale de 17,4 milliards de dollars (17 milliards de dollars au 31 décembre 2021), le reste étant principalement composé de prêts hypothécaires résidentiels avec période d'amortissement. Les prêts hypothécaires sont assurés contre les pertes causées par le défaut de paiement de l'emprunteur grâce à un prêt garanti par un bien immobilier. Cette assurance est fournie par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou d'autres assureurs autorisés.

Contreparties à des dérivés

La Banque conclut des contrats sur dérivés pour gérer l'appariement de l'actif et du passif et mieux appairer les flux de trésorerie résultant des diverses révisions de prix, devises et dates d'échéance des actifs et des passifs. Elle utilise des stratégies de couverture défensives pour réduire les risques dans le portefeuille bancaire.

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des fluctuations de taux d'intérêt nuisent aux résultats financiers de la BMC. La Banque a toujours utilisé des swaps de taux d'intérêt classiques, dans le cadre desquels elle échange avec une contrepartie des versements d'intérêts à taux fixe et variable fondés sur un montant de capital théorique déterminé pour une période définie. Les autres swaps de taux d'intérêt de la Banque sont arrivés à échéance au premier trimestre de 2022. Pour le trimestre clos le 30 juin 2022, la Banque a conclu un contrat de vente à terme de gré à gré d'obligations afin de gérer le risque lié au coût de financement du programme des OHC. Le montant théorique défini du contrat de vente à terme de gré à gré d'obligations correspond au montant prévu de l'émission d'OHC et l'échéance de ce contrat correspond à la date prévue de fixation du prix des OHC.

Le risque de change s'entend des pertes qui pourraient résulter de variations de taux de change liées à des actifs et passifs libellés en devises étrangères.

La BMC limite le nombre de stratégies d'application et de types d'instruments dérivés autorisés. Elle demande l'approbation préalable du comité de l'appariement de l'actif et du passif de la BMC et du comité mondial de l'appariement de l'actif et du passif de la SFM à l'égard des stratégies d'application des dérivés et surveille régulièrement l'efficacité des couvertures. Les contreparties sont tenues de détenir les montants nécessaires pour couvrir les positions longues (voir la section « Gestion des garanties » du présent document). L'exposition à une contrepartie à un dérivé est mesurée en tant que risque de crédit potentiel net, qui tient compte de la valeur de marché de toutes les opérations avec chaque contrepartie, déduction faite de toute garantie détenue. Des méthodes d'évaluation de marché sont utilisées pour les swaps de dérivés de gré à gré. Les principales variables ayant une incidence sur les valorisations comprennent les acceptations bancaires, les taux de swap et les taux de change. Les données des modèles correspondent à ce que les intervenants sur le marché utiliseraient pour évaluer les instruments et elles sont réputées être observables. Les données qui ne sont pas observables sur le marché ou qui ne peuvent pas être tirées principalement de données observables sur le marché ou corroborées par de telles données comprennent les cours établis par des courtiers et les données extérieures à la tranche observable. Ces données non observables peuvent faire appel au jugement de la direction ou nécessiter des estimations importantes de sa part. Il est à noter que, bien que non observables, elles sont fondées sur des hypothèses jugées appropriées compte tenu des circonstances et conformes à celles que des intervenants sur le marché utiliseraient pour évaluer de tels instruments.

Contrôle et atténuation des risques

Diversification

Les politiques de gouvernance du risque de crédit de la BMC exigent un degré acceptable de diversification. Les portefeuilles doivent respecter des limites à plusieurs égards, notamment en ce qui concerne les concentrations par secteur, région et titre, et certaines opérations. Bien que fortement pondéré en fonction de prêts hypothécaires résidentiels et autres prêts canadiens, le portefeuille de la Banque est bien diversifié sur le plan géographique au Canada. Les expositions au risque de crédit font l'objet d'une surveillance dont les résultats sont communiqués chaque trimestre au conseil d'administration, aux comités de gestion des risques et au service de gestion du risque de crédit de Manuvie. Les tableaux quantitatifs à la fin de la présente section présentent les principales expositions à des créances de la BMC par contrepartie, emplacement et échéance contractuelle résiduelle.

L'exposition brute trimestrielle moyenne pour les prêts hypothécaires se chiffrait à 21,1 milliards de dollars (20,3 milliards au deuxième trimestre de 2021) et l'exposition brute trimestrielle moyenne pour les autres prêts s'élevait à 3,1 milliards de dollars (2,6 milliards de dollars au deuxième trimestre de 2021). L'exposition brute trimestrielle moyenne pour les engagements relatifs à des prêts non utilisés s'élevait à 13,6 milliards de dollars (12,4 milliards de dollars au deuxième trimestre de 2021).

Portefeuille de prêts

Dans le cadre normal des activités, divers engagements indirects sont en cours et hors bilan, y compris les engagements à accorder du crédit – pour un montant et une durée déterminés – sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit. Ces engagements financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers et au suivi habituels.

Gestion des garanties

La garantie est un élément essentiel du processus d'atténuation du risque de crédit assumé par la Banque pour son portefeuille de prêts. Les garanties servent à réduire au minimum les pertes qui seraient subies en leur absence, et la Banque exige généralement des emprunteurs qu'ils donnent des biens en garantie quand elle leur accorde un crédit. Les immeubles résidentiels et les placements liquides sont des exemples de garanties jugées satisfaisantes.

Résumé de l'exposition couverte par les garanties financières admissibles⁽¹⁾

	T2 2022		T1 2022		T4 2021		T3 2021		T2 2021	
Prêts bancaires ⁽²⁾	\$	2	\$	-	\$	-	\$	1	\$	1
Autres prêts ⁽³⁾		2,790		2,674		2,513		2,346		2,224
Risque total	\$	2,792	\$	2,674	\$	2,513	\$	2,347	\$	2,225

⁽¹⁾ Les garanties financières admissibles comprennent les liquidités et les dépôts, ainsi que les titres de créance, les titres de participation et les fonds communs de placement admissibles.

⁽²⁾ Comprend les risques liés aux institutions de dépôt, aux sociétés de valeurs mobilières et à certaines entités du secteur public.

⁽³⁾ Le risque maximum est égal à la valeur du prêt accordé à un emprunteur, la valeur de la garantie financière étant supérieure au montant utilisé. Les montants de risque sont présentés après les provisions pour pertes sur créances.

Dérivés

La Banque a établi des politiques et des limites pour la gestion du risque de crédit pouvant résulter de l'exposition à des contreparties lors d'opérations sur dérivés. Le risque brut lié à une contrepartie à des instruments dérivés correspond à la juste valeur totale (y compris les intérêts courus) de tous les contrats en cours affichant des profits, exclusion faite de tous les contrats faisant contrepoids parce qu'ils affichent des pertes et de l'incidence des garanties disponibles.

La Banque limite le risque de crédit lié aux contreparties à des instruments dérivés par :

- L'établissement, par des agences de notation externes, d'une notation de crédit minimum des contreparties acceptable pour la Banque;
- La conclusion d'accords de compensation globale, qui permettent de compenser les contrats affichant une perte en cas de défaut de paiement d'un emprunteur;
- La signature d'accords visés par l'annexe de soutien au crédit selon lesquels des garanties doivent être fournies par les contreparties lorsque l'exposition excède un certain seuil.

Les garanties données à des contreparties, ou par elles, sont principalement des placements sous forme de titres de gouvernements et d'organismes. La Banque donne des placements en garantie lorsque la position de la valeur de marché du produit dérivé est négative. Lorsque la position de la valeur de marché du produit dérivé est positive, la contrepartie est tenue de donner des placements en garantie. Pour les contrats de vente à terme de gré à gré d'obligations, le dépôt de garantie initial est également mis en gage par les deux parties à l'entrée en vigueur du contrat. La valeur marchande nette des garanties fournies par les contreparties aux contrats de swap au 30 juin 2022 était de deux millions de dollars (zéro au 31 décembre 2021). Au 30 juin 2022, la Banque avait fourni des garanties de trois millions de dollars (zéro au 31 décembre 2021) à ses contreparties à des swaps à titre de dépôt de garantie initial et en raison de ses positions désavantageuses sur les dérivés.

La Banque surveille régulièrement et soumet à des tests de résistance les scénarios de dépôt de garantie applicables à la Banque, y compris la Fiducie Platinum, qui peuvent grever une partie des liquidités de la Banque. Le montant des garanties supplémentaires susceptibles d'être exigées dans tous les scénarios de décote de crédit devrait être négligeable au regard du bilan de la Banque.

Juste valeur des instruments dérivés et exposition nette aux dérivés

	T2 2022			T1 2022			T4 2021			T3 2021			T2 2021		
	Juste valeur nette ⁽¹⁾	Garantie détenue	Exposition nette aux dérivés	Juste valeur nette ⁽¹⁾	Garantie détenue	Exposition nette aux dérivés	Juste valeur nette ⁽¹⁾	Garantie détenue	Exposition nette aux dérivés	Juste valeur nette ⁽¹⁾	Garantie détenue	Exposition nette aux dérivés	Juste valeur nette ⁽¹⁾	Garantie détenue	Exposition nette aux dérivés
Instruments dérivés	\$ (3)	\$ 2	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1	\$ 1	\$ -	\$ 1	\$ 1	\$ -
Moins : intérêts courus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-
Total	\$ (3)	\$ 2	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1	\$ -	\$ -	\$ 1	\$ -

⁽¹⁾ La valeur nette représente la compensation contractuelle au défaut de paiement. Le montant net est égal à la juste valeur positive ou négative brute, car aucune position compensatoire n'est détenue.

Qualité du crédit

Selon la norme IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), la dépréciation d'actifs financiers classés comme coût amorti ou juste valeur établie en fonction d'autres éléments du résultat global (FVOCI) et certains engagements pour des prêts non utilisés ainsi que certaines garanties⁵ financières sont calculés au moyen d'un modèle de perte sur créance prévue (ECL). Les instruments financiers de la Banque visés par les exigences en matière de dépréciation comprennent les actifs prêtables et les engagements hors bilan, les titres de créance et les autres actifs financiers de la Banque évalués selon leur FVOCI.

Les provisions pour ECL représentent des pertes sur créances qui reflètent une estimation impartiale et pondérée en fonction des probabilités, déterminée par l'évaluation d'un ensemble de résultats potentiels et qui comprend des renseignements prospectifs. Les ECL sont calculées sur une base individuelle ou collective, selon la nature du portefeuille sous-jacent. Les variations des provisions requises pour les ECL sont comptabilisées dans les provisions pour pertes sur créances dans les états consolidés des résultats.

Le modèle des ECL mesure les pertes sur créances selon une approche⁶ en trois stades :

- Le premier stade vise tous les instruments financiers n'ayant pas connu d'augmentation significative du risque de crédit (SICR) depuis la comptabilisation initiale. La détermination d'une SICR varie selon le produit et tient compte de la variation relative du risque de défaut de paiement depuis l'émission initiale. Les ECL sur une période de 12 mois sont comptabilisées pour tous les instruments financiers visés par le premier stade. Les ECL sur une période de 12 mois représentent la portion des ECL à vie résultant des événements de défaut de paiement possibles dans le courant des 12 mois suivant la date de déclaration.
- Le deuxième stade vise tous les instruments financiers non dépréciés qui ont fait l'objet d'une SICR depuis leur comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme étant en défaut de paiement. Les ECL à vie sont comptabilisées et représentent les ECL résultant de tous les événements de défaut de paiement possibles pendant la durée de vie restante de l'instrument financier. La durée de vie restante est généralement établie selon la durée de vie contractuelle restante d'un instrument financier, sauf pour certains produits renouvelables pour lesquels la durée de vie restante est établie en fonction de la période pendant laquelle la Banque s'attend à être exposée à des pertes sur créances.
- Le troisième stade vise les instruments financiers désignés comme étant dépréciés en raison de créances. Les ECL à vie sont comptabilisées en tant qu'instruments financiers du troisième stade.

⁵ Les ECL pour les engagements hors bilan et les facilités non utilisées figure parmi les autres passifs inscrits dans les états consolidés de la situation financière de la Banque.

⁶ Les instruments financiers peuvent migrer dans les deux sens au fil des stades du modèle de dépréciation.

Les ECL sont mesurées selon quatre scénarios macroéconomiques pondérés en fonction des probabilités, qui servent à mesurer la différence entre tous les flux de trésorerie dus à la Banque conformément au contrat et tous les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Cela comprend la prise en considération des événements passés, des conditions actuelles du marché et de renseignements raisonnables justifiables sur les conditions économiques futures.

Les variables macroéconomiques prospectives utilisées dans les modèles sont celles qui sont les plus étroitement liées aux pertes sur créances dans le portefeuille pertinent. Le calcul des ECL tient aussi compte des éléments suivants :

- La probabilité de défaut de paiement (PD); une estimation de la probabilité de défaut de paiement sur un horizon temporel donné;
- La perte imputable à un défaut de paiement éventuel (LGD); une estimation de la perte qui surviendrait si un défaut de paiement se produisait à un moment donné. Elle est établie en fonction de la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et ceux que le prêteur s'attend à recevoir, y compris la réalisation de la garantie (moins les coûts de réalisation prévus et tous les montants qui pourraient devoir être versés aux emprunteurs en vertu de la loi), et d'autres rehaussements de crédit qui font partie intégrante du contrat;
- L'exposition au risque de défaut de paiement (EAD); une estimation de l'exposition à une date de défaut de paiement future, compte tenu de la variation prévue de l'exposition après la date de déclaration.

Les instruments financiers sont radiés, en tout ou en partie, de la provision correspondante pour pertes sur créances lorsqu'il n'existe aucune possibilité réaliste de recouvrement de ces montants. Au cours des périodes subséquentes, tout recouvrement de montants radiés antérieurement est porté au crédit de la provision pour pertes sur créances.

L'estimation et l'application des données prospectives et l'évaluation de la SICR requièrent l'exercice d'un jugement rigoureux. Les ECL du deuxième trimestre de 2022 reflètent la meilleure estimation de la direction pour les pertes sur créances futures établies en fonction des conditions actuelles du marché et de renseignements raisonnables et justifiables sur les prévisions de conditions économiques. Toute modification ultérieure de l'information prospective sera prise en considération aux fins de la mesure des ECL au cours des prochains trimestres, s'il y a lieu.

Prêts hypothécaires et autres prêts par catégorie de risque⁽¹⁾

	T2 2022				T1 2022			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
Prêts hypothécaires								
1	\$ 4,655	\$ 1,169	\$ -	\$ 5,824	\$ 4,497	\$ 1,229	\$ -	\$ 5,726
2	11,684	2,664	-	14,348	11,290	2,855	-	14,145
3	646	208	-	854	622	188	-	810
4 ou plus	491	180	-	671	473	167	-	640
Défaut de paiement	-	-	24	24	-	-	19	19
Total des prêts hypothécaires	\$ 17,476	\$ 4,221	\$ 24	\$ 21,721	\$ 16,882	\$ 4,439	\$ 19	\$ 21,340
Provision pour les ECL	\$ 3	\$ 7	\$ 1	\$ 11	\$ 3	\$ 7	\$ 1	\$ 11
Prêts hypothécaires, nets de la provision	\$ 17,473	\$ 4,214	\$ 23	\$ 21,710	\$ 16,879	\$ 4,432	\$ 18	\$ 21,329
Autres prêts⁽²⁾								
1	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
2	238	-	-	238	241	-	-	241
3	1,943	52	-	1,995	1,869	40	-	1,909
4 ou plus	529	25	-	554	502	18	-	520
Défaut de paiement	-	-	5	5	-	-	6	6
Total des autres prêts	\$ 2,710	\$ 77	\$ 5	\$ 2,792	\$ 2,612	\$ 58	\$ 6	\$ 2,676
Provision pour les ECL	\$ 1	\$ 1	\$ -	\$ 2	\$ 1	\$ 1	\$ -	\$ 2
Autres prêts, nets de la provision	\$ 2,709	\$ 76	\$ 5	\$ 2,790	\$ 2,611	\$ 57	\$ 6	\$ 2,674
Total								
1	\$ 4,655	\$ 1,169	\$ -	\$ 5,824	\$ 4,497	\$ 1,229	\$ -	\$ 5,726
2	11,922	2,664	-	14,586	11,531	2,855	-	14,386
3	2,589	260	-	2,849	2,491	228	-	2,719
4 ou plus	1,020	205	-	1,225	975	185	-	1,160
Défaut de paiement	-	-	29	29	-	-	25	25
Total des prêts hypothécaires et des autres prêts	\$ 20,186	\$ 4,298	\$ 29	\$ 24,513	\$ 19,494	\$ 4,497	\$ 25	\$ 24,016
Provision pour les ECL	\$ 4	\$ 8	\$ 1	\$ 13	\$ 4	\$ 8	\$ 1	\$ 13
Total des prêts hypothécaires et des autres prêts, net de la provision	\$ 20,182	\$ 4,290	\$ 28	\$ 24,500	\$ 19,490	\$ 4,489	\$ 24	\$ 24,003
Facilités de crédit non utilisées et autres expositions hors bilan								
1	\$ 1,579	\$ 1,097	\$ -	\$ 2,676	\$ 1,600	\$ 1,132	\$ -	\$ 2,732
2	7,205	1,721	-	8,926	6,975	1,788	-	8,763
3	409	3	-	412	369	4	-	373
4 ou plus	1,983	1	-	1,984	1,930	4	-	1,934
Défaut de paiement	-	-	1	1	-	-	2	2
Total des expositions hors bilan	\$ 11,176	\$ 2,822	\$ 1	\$ 13,999	\$ 10,874	\$ 2,928	\$ 2	\$ 13,804
Provision pour les ECL	\$ 3	\$ 3	\$ 1	\$ 7	\$ 2	\$ 3	\$ 2	\$ 7
Total des expositions hors bilan, net de la provision	\$ 11,173	\$ 2,819	\$ -	\$ 13,992	\$ 10,872	\$ 2,925	\$ -	\$ 13,797

⁽¹⁾ Pour les prêts hypothécaires et les autres prêts, une note interne de risque est attribuée, variant entre 1 – risque faible», « 2 – risque normal», « 3 – risque moyen», « 4 et plus – risque élevé à défaut de paiement». Les notes internes de risque reflètent la qualité de crédit des titres

⁽²⁾ Les autres prêts comprennent les cartes de crédit.

Prêts hypothécaires et autres prêts par catégorie de risque⁽¹⁾

	T4 2021				T3 2021			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
Prêts hypothécaires								
1	\$ 4,302	\$ 1,285	\$ -	\$ 5,587	\$ 4,534	\$ 1,158	\$ -	\$ 5,692
2	10,845	3,026	-	13,871	11,465	2,228	-	13,693
3	632	218	-	850	607	152	-	759
4 ou plus	471	142	-	613	479	157	-	636
Défaut de paiement	-	-	24	24	-	-	24	24
Total des prêts hypothécaires	\$ 16,250	\$ 4,671	\$ 24	\$ 20,945	\$ 17,085	\$ 3,695	\$ 24	\$ 20,804
Provision pour les ECL	\$ 3	\$ 7	\$ 2	\$ 12	\$ 3	\$ 7	\$ 2	\$ 12
Prêts hypothécaires, nets de la provision	\$ 16,247	\$ 4,664	\$ 22	\$ 20,933	\$ 17,082	\$ 3,688	\$ 22	\$ 20,792
Autres prêts⁽²⁾								
1	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
2	242	-	-	242	228	-	-	228
3	1,780	42	-	1,822	1,642	39	-	1,681
4 ou plus	430	16	-	446	423	11	-	434
Défaut de paiement	-	-	4	4	-	-	4	4
Total des autres prêts	\$ 2,452	\$ 58	\$ 4	\$ 2,514	\$ 2,293	\$ 50	\$ 4	\$ 2,347
Provision pour les ECL	\$ 1	\$ -	\$ -	\$ 1	\$ 1	\$ -	\$ -	\$ 1
Autres prêts, nets de la provision	\$ 2,451	\$ 58	\$ 4	\$ 2,513	\$ 2,292	\$ 50	\$ 4	\$ 2,346
Total								
1	\$ 4,302	\$ 1,285	\$ -	\$ 5,587	\$ 4,534	\$ 1,158	\$ -	\$ 5,692
2	11,087	3,026	-	14,113	11,693	2,228	-	13,921
3	2,412	260	-	2,672	2,249	191	-	2,440
4 ou plus	901	158	-	1,059	902	168	-	1,070
Défaut de paiement	-	-	28	28	-	-	28	28
Total des prêts hypothécaires et des autres prêts	\$ 18,702	\$ 4,729	\$ 28	\$ 23,459	\$ 19,378	\$ 3,745	\$ 28	\$ 23,151
Provision pour les ECL	\$ 4	\$ 7	\$ 2	\$ 13	\$ 4	\$ 7	\$ 2	\$ 13
Total des prêts hypothécaires et des autres prêts, net de la provision	\$ 18,698	\$ 4,722	\$ 26	\$ 23,446	\$ 19,374	\$ 3,738	\$ 26	\$ 23,138
Facilités de crédit non utilisées et autres expositions hors bilan								
1	\$ 1,578	\$ 1,137	\$ -	\$ 2,715	\$ 1,863	\$ 870	\$ -	\$ 2,733
2	6,580	1,840	-	8,420	6,994	1,152	-	8,146
3	331	6	-	337	304	3	-	307
4 ou plus	1,756	1	-	1,757	1,695	1	-	1,696
Défaut de paiement	-	-	1	1	-	-	2	2
Total des expositions hors bilan	\$ 10,245	\$ 2,984	\$ 1	\$ 13,230	\$ 10,856	\$ 2,026	\$ 2	\$ 12,884
Provision pour les ECL	\$ 3	\$ 3	\$ 1	\$ 7	\$ 3	\$ 3	\$ -	\$ 6
Total des expositions hors bilan, net de la provision	\$ 10,242	\$ 2,981	\$ -	\$ 13,223	\$ 10,853	\$ 2,023	\$ 2	\$ 12,878

⁽¹⁾ Pour les prêts hypothécaires et les autres prêts, une note interne de risque est attribuée, variant entre 1- risque faible», « 2 - risque normal», « 3 - risque moyen», « 4 et plus - risque élevé à défaut de paiement». Les notes internes de risque reflètent la qualité de crédit des titres

⁽²⁾ Les autres prêts comprennent les cartes de crédit.

Prêts hypothécaires et autres prêts par catégorie de risque⁽¹⁾

	T2 2021			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
Prêts hypothécaires				
1	\$ 4,515	\$ 1,266	\$ -	\$ 5,781
2	11,173	2,325	-	13,498
3	545	177	-	722
4 ou plus	498	152	-	650
Défaut de paiement	-	-	22	22
Total des prêts hypothécaires	\$ 16,731	\$ 3,920	\$ 22	\$ 20,673
Provision pour les ECL	\$ 3	\$ 9	\$ 1	\$ 13
Prêts hypothécaires, nets de la provision	\$ 16,728	\$ 3,911	\$ 21	\$ 20,660
Autres prêts⁽²⁾				
1	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
2	\$ 214	\$ -	\$ -	\$ 214
3	1,537	34	-	1,571
4 ou plus	419	17	-	436
Défaut de paiement	-	-	4	4
Total des autres prêts	\$ 2,170	\$ 51	\$ 4	\$ 2,225
Provision pour les ECL	\$ 1	\$ -	\$ -	\$ 1
Autres prêts, nets de la provision	\$ 2,169	\$ 51	\$ 4	\$ 2,224
Total				
1	\$ 4,515	\$ 1,266	\$ -	\$ 5,781
2	11,387	2,325	-	13,712
3	2,082	211	-	2,293
4 ou plus	917	169	-	1,086
Défaut de paiement	-	-	26	26
Total des prêts hypothécaires et des autres prêts	\$ 18,901	\$ 3,971	\$ 26	\$ 22,898
Provision pour les ECL	\$ 4	\$ 9	\$ 1	\$ 14
Total des prêts hypothécaires et des autres prêts, net de la provision	\$ 18,897	\$ 3,962	\$ 25	\$ 22,884
Facilités de crédit non utilisées et autres expositions hors bilan				
1	\$ 1,914	\$ 876	\$ -	\$ 2,790
2	6,849	1,153	-	8,002
3	285	6	-	291
4 ou plus	1,783	1	-	1,784
Défaut de paiement	-	-	4	4
Total des expositions hors bilan	\$ 10,831	\$ 2,036	\$ 4	\$ 12,871
Provision pour les ECL	\$ 3	\$ 3	\$ 1	\$ 7
Total des expositions hors bilan, net de la provision	\$ 10,828	\$ 2,033	\$ 3	\$ 12,864

⁽¹⁾ Pour les prêts hypothécaires et les autres prêts, une note interne de risque est attribuée, variant entre 1- risque faible», « 2 - risque normal», « 3 - risque moyen», « 4 et plus - risque élevé à défaut de paiement». Les notes internes de risque reflètent la qualité de crédit des titres

⁽²⁾ Les autres prêts comprennent les cartes de crédit.

Risque de crédit brut⁽¹⁾

	T2 2022					T1 2022				
	Utilisé ⁽²⁾	Inutilisé ⁽³⁾	Autres éléments hors bilan ⁽⁴⁾	Titres de créance ⁽⁵⁾	Total	Utilisé ⁽²⁾	Inutilisé ⁽³⁾	Autres éléments hors bilan ⁽⁴⁾	Titres de créance ⁽⁵⁾	Total
Par emplacement géographique										
Pays⁽⁶⁾										
États-Unis	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 162	\$ 162	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 193	\$ 193
Autre	-	-	-	44	44	-	-	-	43	43
Province⁽⁶⁾										
Canada										
Ontario	\$ 10,185	\$ 6,590	\$ 5	\$ -	\$ 16,780	\$ 9,912	\$ 6,446	\$ 5	\$ -	\$ 16,363
Colombie-Britannique	3,747	2,559	-	-	6,306	3,716	2,466	-	-	6,182
Alberta	3,120	1,410	1	10	4,541	3,040	1,448	1	-	4,489
Québec	5,018	2,222	-	5	7,245	4,952	2,225	-	-	7,177
Saskatchewan	790	379	-	-	1,169	774	396	-	-	1,170
Manitoba	510	274	-	-	784	506	276	-	-	782
Provinces de l'Atlantique	1,140	560	-	-	1,700	1,113	541	-	-	1,654
Territoires du Nord-Ouest	3	-	-	-	3	3	-	-	-	3
Risque total	\$ 24,513	\$ 13,993	\$ 6	\$ 221	\$ 38,733	\$ 24,016	\$ 13,798	\$ 6	\$ 236	\$ 38,056
Par contrepartie										
Manuvie Un	\$ 17,395	\$ 12,183	\$ -	\$ -	\$ 29,578	\$ 17,169	\$ 11,970	\$ -	\$ -	\$ 29,139
Prêts hypothécaires résidentiels	3,943	110	-	-	4,053	3,783	271	-	-	4,054
Institution financière ⁽⁷⁾	-	-	-	56	56	-	-	-	62	62
Sociétés	852	-	-	150	1,002	812	-	-	174	986
Prêts personnels	2,323	1,700	-	-	4,023	2,252	1,557	-	-	3,809
Entités souveraines ⁽⁸⁾	-	-	-	15	15	-	-	-	-	-
Autre	-	-	6	-	6	-	-	6	-	6
Risque total	\$ 24,513	\$ 13,993	\$ 6	\$ 221	\$ 38,733	\$ 24,016	\$ 13,798	\$ 6	\$ 236	\$ 38,056
Par échéance contractuelle										
Jusqu'à 1 an	\$ 3,064	\$ 927	\$ -	\$ 45	\$ 4,036	\$ 2,752	\$ 1,084	\$ -	\$ 59	\$ 3,895
De 1 an à 5 ans	8,813	-	-	176	8,989	8,714	-	-	177	8,891
Au-delà de 5 ans	7	-	-	-	7	9	-	-	-	9
Aucune échéance particulière	12,629	13,066	6	-	25,701	12,541	12,714	6	-	25,261
Risque total	\$ 24,513	\$ 13,993	\$ 6	\$ 221	\$ 38,733	\$ 24,016	\$ 13,798	\$ 6	\$ 236	\$ 38,056

⁽¹⁾ Le risque de crédit brut ne tient pas compte des mécanismes d'atténuation des risques de crédit. Ce tableau exclut les risques liés aux titres de participation.

⁽²⁾ Montant de risque de crédit découlant des prêts accordés à un emprunteur. Les montants indiqués dans les tableaux ci-dessus sont présentés avant les provisions pour pertes sur créances.

⁽³⁾ Montant de risque de crédit découlant de la partie inutilisée d'une ligne de crédit autorisée ou d'une facilité de crédit consentie non financée. Ces engagements n'ont pas de dates d'échéance fixes.

⁽⁴⁾ Les autres éléments hors bilan comprennent les lettres de crédit et les indemnités.

⁽⁵⁾ Comprend les titres de créance à court terme classés comme équivalents de trésorerie.

⁽⁶⁾ Les renseignements géographiques sont fondés sur l'adresse du bien hypothéqué pour les prêts hypothécaires et sur la résidence de l'emprunteur pour les autres prêts.

⁽⁷⁾ Comprend les risques liés aux institutions de dépôt, aux institutions contractuelles et aux institutions de placement.

⁽⁸⁾ Comprend les risques liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public.

Risque de crédit brut⁽¹⁾ (suite)

	T4 2021						T3 2021					
	Utilisé ⁽²⁾	Inutilisé ⁽³⁾	Autres éléments hors bilan ⁽⁴⁾	Titres de créance ⁽⁵⁾	Titres négociés de gré à gré ⁽⁶⁾	Total	Utilisé ⁽²⁾	Inutilisé ⁽³⁾	Autres éléments hors bilan ⁽⁴⁾	Titres de créance ⁽⁵⁾	Titres négociés de gré à gré ⁽⁶⁾	Total
Par emplacement géographique												
Pays⁽⁷⁾												
Canada	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1
États-Unis	-	-	-	199	-	199	-	-	-	200	-	200
Autre	-	-	-	44	-	44	-	-	-	44	-	44
Province⁽⁷⁾												
Canada												
Ontario	\$ 9,680	\$ 6,192	\$ 5	\$ -	\$ -	15,877	\$ 9,497	\$ 6,076	\$ 5	\$ 75	\$ -	15,653
Colombie-Britannique	3,681	2,371	-	-	-	6,052	3,649	2,309	-	-	-	5,958
Alberta	2,924	1,379	1	-	-	4,304	2,903	1,307	1	-	-	4,211
Québec	4,803	2,142	-	-	-	6,945	4,740	2,060	-	-	-	6,800
Saskatchewan	755	380	-	-	-	1,135	754	370	-	-	-	1,124
Manitoba	494	262	-	-	-	756	491	255	-	-	-	746
Provinces de l'Atlantique	1,119	498	-	-	-	1,617	1,113	501	-	-	-	1,614
Territoires du Nord-Ouest	3	-	-	-	-	3	4	-	-	-	-	4
Risque total	\$ 23,459	\$ 13,224	\$ 6	\$ 243	\$ -	\$ 36,932	\$ 23,151	\$ 12,878	\$ 6	\$ 319	\$ 1	\$ 36,355
Par contrepartie												
Manuvi Un	\$ 17,021	\$ 11,590	\$ -	\$ -	\$ -	28,611	\$ 16,971	\$ 11,422	\$ -	\$ -	\$ -	28,393
Prêts hypothécaires résidentiels	3,532	206	-	-	-	3,738	3,440	131	-	-	-	3,571
Institution financière ⁽⁸⁾	-	-	-	63	-	63	-	-	-	63	1	64
Sociétés	804	-	-	180	-	984	773	-	-	181	-	954
Prêts personnels	2,102	1,428	-	-	-	3,530	1,967	1,325	-	-	-	3,292
Obligations d'entités souveraines ⁽⁹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75	-	75
Autre	-	-	6	-	-	6	-	-	6	-	-	6
Risque total	\$ 23,459	\$ 13,224	\$ 6	\$ 243	\$ -	\$ 36,932	\$ 23,151	\$ 12,878	\$ 6	\$ 319	\$ 1	\$ 36,355
Par échéance contractuelle												
Jusqu'à 1 an	\$ 2,645	\$ 868	\$ -	\$ 68	\$ -	3,581	\$ 2,591	\$ 862	\$ -	\$ 164	\$ 1	3,618
De 1 an à 5 ans	8,247	-	-	171	-	8,418	7,918	-	-	151	-	8,069
Au-delà de 5 ans	8	-	-	4	-	12	7	-	-	4	-	11
Aucune échéance particulière	12,559	12,356	6	-	-	24,921	12,635	12,016	6	-	-	24,657
Risque total	\$ 23,459	\$ 13,224	\$ 6	\$ 243	\$ -	\$ 36,932	\$ 23,151	\$ 12,878	\$ 6	\$ 319	\$ 1	\$ 36,355

⁽¹⁾ Le risque de crédit brut ne tient pas compte des mécanismes d'atténuation des risques de crédit. Ce tableau exclut les risques liés aux titres de participation.

⁽²⁾ Montant de risque de crédit découlant des prêts accordés à un emprunteur. Les montants indiqués dans les tableaux ci-dessus sont présentés avant les provisions pour pertes sur créances.

⁽³⁾ Montant de risque de crédit découlant de la partie inutilisée d'une ligne de crédit autorisée ou d'une facilité de crédit consentie non financée. Ces engagements n'ont pas de dates d'échéance fixes.

⁽⁴⁾ Les autres éléments hors bilan comprennent les lettres de crédit et les indemnités.

⁽⁵⁾ Comprend les titres de créance à court terme classés comme équivalents de trésorerie.

⁽⁶⁾ Comprend les dérivés de gré à gré.

⁽⁷⁾ Les renseignements géographiques sont fondés sur l'adresse du bien hypothéqué pour les prêts hypothécaires et sur la résidence de l'emprunteur pour les autres prêts.

⁽⁸⁾ Comprend les risques liés aux institutions de dépôt, aux institutions contractuelles et aux institutions de placement.

⁽⁹⁾ Comprend les risques liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public.

Risque de crédit brut⁽¹⁾ (suite)

T2 2021

	Utilisé ⁽²⁾	Inutilisé ⁽³⁾	Autres éléments hors bilan ⁽⁴⁾	Titres de créance ⁽⁵⁾	Titres négociés de gré à gré ⁽⁶⁾	Total
Par emplacement géographique						
Pays⁽⁷⁾						
Canada	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	1 \$	1
États-Unis	-	-	-	188	-	188
Autre	-	-	-	35	-	35
Province⁽⁷⁾						
Canada						
Ontario	\$ 9,318	\$ 6,052	\$ 5	\$ 3	\$ -	15,378
Colombie-Britannique	3,616	2,291	-	-	-	5,907
Alberta	2,894	1,317	1	-	-	4,212
Québec	4,727	2,052	-	-	-	6,779
Saskatchewan	746	381	-	-	-	1,127
Manitoba	493	260	-	-	-	753
Provinces de l'Atlantique	1,100	512	-	-	-	1,612
Territoires du Nord-Ouest	4	-	-	-	-	4
Risque total	\$ 22,898	\$ 12,865	\$ 6	\$ 226	\$ 1	\$ 35,996
Par contrepartie						
Manuvie Un	\$ 16,913	\$ 11,452	\$ -	\$ -	\$ -	28,365
Prêts hypothécaires résidentiels	3,362	208	-	-	-	3,570
Institution financière ⁽⁸⁾	-	-	-	63	1	64
Sociétés	757	-	-	163	-	920
Prêts personnels	1,866	1,205	-	-	-	3,071
Sovereign ⁽⁹⁾	-	-	-	-	-	-
Autre	-	-	6	-	-	6
Risque total	\$ 22,898	\$ 12,865	\$ 6	\$ 226	\$ 1	\$ 35,996
Par échéance contractuelle						
Jusqu'à 1 an	\$ 2,517	\$ 1,096	\$ -	\$ 78	\$ 1	3,692
De 1 an à 5 ans	7,673	-	-	148	-	7,821
Au-delà de 5 ans	13	-	-	-	-	13
Aucune échéance particulière	12,695	11,769	6	-	-	24,470
Risque total	\$ 22,898	\$ 12,865	\$ 6	\$ 226	\$ 1	\$ 35,996

⁽¹⁾ Le risque de crédit brut ne tient pas compte des mécanismes d'atténuation des risques de crédit. Ce tableau exclut les risques liés aux titres de participation.

⁽²⁾ Montant de risque de crédit découlant des prêts accordés à un emprunteur. Les montants indiqués dans les tableaux ci-dessus sont présentés avant les provisions pour pertes sur créances.

⁽³⁾ Montant de risque de crédit découlant de la partie inutilisée d'une ligne de crédit autorisée ou d'une facilité de crédit consentie non financée. Ces engagements n'ont pas de dates d'échéance fixes.

⁽⁴⁾ Les autres éléments hors bilan comprennent les lettres de crédit et les indemnités.

⁽⁵⁾ Comprend les titres de créance à court terme classés comme équivalents de trésorerie.

⁽⁶⁾ Comprend les dérivés de gré à gré.

⁽⁷⁾ Les renseignements géographiques sont fondés sur l'adresse du bien hypothéqué pour les prêts hypothécaires et sur la résidence de l'emprunteur pour les autres prêts.

⁽⁸⁾ Comprend les risques liés aux institutions de dépôt, aux institutions contractuelles et aux institutions de placement.

⁽⁹⁾ Includes exposures to governments, central banks and certain public sector entities.

Dépréciation des prêts par contrepartie et par région

	T2 2022					T1 2022					T4 2021				
	En souffrance, mais non douteux					En souffrance, mais non douteux					En souffrance, mais non douteux				
	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Total en souffrance, mais non douteux	Prêts douteux bruts	Total en souffranc e ou douteux	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Total en souffrance, mais non douteux	Prêts douteux bruts	Total en souffranc e ou douteux	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Total en souffrance, mais non douteux	Prêts douteux bruts	Total en souffranc e ou douteux
Par emplacement géographique															
Province⁽¹⁾															
Canada															
Ontario	\$ 18	\$ 5	\$ 23	\$ 7	\$ 30	\$ 18	\$ 5	\$ 23	\$ 5	\$ 28	\$ 14	\$ 4	\$ 18	\$ 6	\$ 24
Colombie-Britannique	5	4	9	2	11	7	1	8	3	11	5	2	7	3	10
Alberta	6	3	9	7	16	5	1	6	8	14	6	3	9	7	16
Québec	10	8	18	4	22	11	2	13	3	16	9	4	13	6	19
Saskatchewan	2	1	3	5	8	4	-	4	3	7	2	1	3	3	6
Manitoba	1	-	1	1	2	1	-	1	-	1	1	-	1	-	1
Provinces de l'Atlantique	3	3	6	3	9	2	1	3	3	6	3	1	4	3	7
Total	\$ 45	\$ 24	\$ 69	\$ 29	\$ 98	\$ 48	\$ 10	\$ 58	\$ 25	\$ 83	\$ 40	\$ 15	\$ 55	\$ 28	\$ 83
Par contrepartie															
Manuvie Un	\$ 27	\$ 15	\$ 42	\$ 21	\$ 63	\$ 26	\$ 6	\$ 32	\$ 14	\$ 46	\$ 26	\$ 10	\$ 36	\$ 19	\$ 55
Prêts hypothécaires résidentiels	12	4	16	3	19	14	3	17	5	22	10	4	14	5	19
Autres prêts	6	5	11	5	16	8	1	9	6	15	4	1	5	4	9
Total	\$ 45	\$ 24	\$ 69	\$ 29	\$ 98	\$ 48	\$ 10	\$ 58	\$ 25	\$ 83	\$ 40	\$ 15	\$ 55	\$ 28	\$ 83
	T3 2021					T2 2021									
	En souffrance, mais non douteux					En souffrance, mais non douteux									
	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Total en souffrance, mais non douteux	Prêts douteux bruts	Total en souffranc e ou douteux	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Total en souffrance, mais non douteux	Prêts douteux bruts	Total en souffranc e ou douteux					
Par emplacement géographique															
Province⁽¹⁾															
Canada															
Ontario	\$ 21	\$ 3	\$ 24	\$ 7	\$ 31	\$ 10	\$ 5	\$ 15	\$ 5	\$ 20					
Colombie-Britannique	4	1	5	3	8	4	1	5	2	7					
Alberta	9	2	11	6	17	6	1	7	6	13					
Québec	10	2	12	6	18	13	5	18	6	24					
Saskatchewan	2	-	2	3	5	2	-	2	3	5					
Manitoba	1	-	1	-	1	-	1	1	-	1					
Provinces de l'Atlantique	4	-	4	3	7	3	1	4	4	8					
Total	\$ 51	\$ 8	\$ 59	\$ 28	\$ 87	\$ 38	\$ 14	\$ 52	\$ 26	\$ 78					
Par contrepartie															
Manuvie Un	\$ 34	\$ 6	\$ 40	\$ 20	\$ 60	\$ 21	\$ 11	\$ 32	\$ 18	\$ 50					
Prêts hypothécaires résidentiels	13	2	15	4	19	9	2	11	4	15					
Autres prêts	4	-	4	4	8	8	1	9	4	13					
Total	\$ 51	\$ 8	\$ 59	\$ 28	\$ 87	\$ 38	\$ 14	\$ 52	\$ 26	\$ 78					

⁽¹⁾ Sur la base de l'adresse du bien hypothéqué pour les prêts hypothécaires et de la résidence des emprunteurs pour les autres prêts.

Provisions par contrepartie ou zone géographique

	T2 2022				T1 2022				T4 2021			
	Provision				Provision				Provision			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
Par emplacement géographique												
Province⁽¹⁾												
Ontario	\$ 4	\$ 3	\$ 1	\$ 8	\$ 3	\$ 3	\$ 1	\$ 7	\$ 4	\$ 3	\$ 1	\$ 8
Colombie-Britannique	1	1	-	2	1	-	-	1	1	-	-	1
Alberta	1	2	1	4	1	2	1	4	1	2	1	4
Québec	1	3	-	4	1	3	1	5	1	3	-	4
Saskatchewan	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1
Manitoba	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-
Provinces de l'Atlantique	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-	2
Total	\$ 7	\$ 11	\$ 2	\$ 20	\$ 6	\$ 11	\$ 3	\$ 20	\$ 7	\$ 10	\$ 3	\$ 20

Par contrepartie												
Manuvie Un												
Utilisé	\$ 1	\$ 4	-	\$ 5	\$ 1	\$ 4	1	\$ 6	\$ 1	\$ 4	\$ 1	\$ 6
Inutilisé ⁽²⁾	1	3	1	5	1	3	1	5	1	3	1	5
Autres prêts												
Utilisé	3	4	1	8	3	4	-	7	3	3	1	7
Inutilisé ⁽²⁾	2	-	-	2	1	-	1	2	2	-	-	2
Total	\$ 7	\$ 11	\$ 2	\$ 20	\$ 6	\$ 11	\$ 3	\$ 20	\$ 7	\$ 10	\$ 3	\$ 20

	T3 2021				T2 2021			
	Provision				Provision			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
Par emplacement géographique								
Province⁽¹⁾								
Ontario	\$ 4	\$ 3	\$ -	\$ 7	\$ 4	\$ 4	\$ -	\$ 8
Colombie-Britannique	1	-	-	1	1	1	-	2
Alberta	1	2	1	4	-	2	1	3
Québec	1	2	1	4	2	3	1	6
Saskatchewan	-	1	-	1	-	1	-	1
Provinces de l'Atlantique	-	2	-	2	-	1	-	1
Total	\$ 7	\$ 10	\$ 2	\$ 19	\$ 7	\$ 12	\$ 2	\$ 21

Par contrepartie								
Manuvie Un								
Utilisé	\$ 1	\$ 4	\$ 2	\$ 7	\$ 1	\$ 5	\$ 1	\$ 7
Inutilisé ⁽²⁾	1	3	-	4	1	3	1	5
Autres prêts								
Utilisé	3	3	-	6	3	4	-	7
Inutilisé ⁽²⁾	2	-	-	2	2	-	-	2
Total	\$ 7	\$ 10	\$ 2	\$ 19	\$ 7	\$ 12	\$ 2	\$ 21

⁽¹⁾ Sur la base de l'adresse du bien hypothéqué pour les prêts hypothécaires et de la résidence des emprunteurs pour les autres prêts.

⁽²⁾ Les provisions pour les ECL liées à des expositions hors bilan sont comprises à titre de provision dans les autres passifs.

Provisions pour dépréciation des prêts hypothécaires et des autres prêts

	T2 2022				T1 2022				T4 2021			
	Provision				Provision				Provision			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
Solde au début de la période	\$ 6	\$ 11	\$ 3	\$ 20	\$ 7	\$ 10	\$ 3	\$ 20	\$ 7	\$ 10	\$ 2	\$ 19
Provisions pour pertes sur créances:												
Virements vers (depuis) le premier st	1	(1)	-	-	1	(1)	-	-	2	(2)	-	-
Achats et montages	-	-	-	-	1	-	1	2	-	-	-	-
Réévaluation ⁽²⁾	-	1	-	1	(1)	2	-	1	(2)	2	1	1
Décomptabilisations et échéances	-	-	-	-	(2)	-	-	(2)	-	-	-	-
Radiations nettes des recouvrements	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	\$ 7	\$ 11	\$ 2	\$ 20	\$ 6	\$ 11	\$ 3	\$ 20	\$ 7	\$ 10	\$ 3	\$ 20
Comprend ce qui suit :												
Montants utilisés⁽³⁾	\$ 4	\$ 8	\$ 1	\$ 13	\$ 4	\$ 8	\$ 1	\$ 13	\$ 4	\$ 7	\$ 2	\$ 13
Expositions hors bilan⁽⁴⁾	3	3	1	7	2	3	2	7	3	3	1	7
	\$ 7	\$ 11	\$ 2	\$ 20	\$ 6	\$ 11	\$ 3	\$ 20	\$ 7	\$ 10	\$ 3	\$ 20

	T3 2021				T2 2021				Exercice 2021			
	Provision				Provision				Provision			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
Solde au début de la période	\$ 7	\$ 12	\$ 2	\$ 21	\$ 7	\$ 12	\$ 3	\$ 22	\$ 8	\$ 14	\$ 4	\$ 26
Provisions pour pertes sur créances:												
Virements vers (depuis) le premier st	2	(2)	-	-	1	(1)	-	-	6	(5)	(1)	-
Virements vers (depuis) le deuxième	-	-	-	-	-	1	(1)	-	(1)	1	-	-
Achats et montages	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Réévaluation ⁽²⁾	(2)	-	1	(1)	(1)	1	-	-	(7)	2	3	(2)
Décomptabilisations et échéances	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(2)	-	(2)
Radiations nettes des recouvrements	-	-	(1)	(1)	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Solde à la fin de la période	\$ 7	\$ 10	\$ 2	\$ 19	\$ 7	\$ 12	\$ 2	\$ 21	\$ 7	\$ 10	\$ 3	\$ 20
Comprend ce qui suit :												
Montants utilisés⁽³⁾	\$ 4	\$ 7	\$ 2	\$ 13	\$ 4	\$ 9	\$ 1	\$ 14	\$ 4	\$ 7	\$ 2	\$ 13
Expositions hors bilan⁽⁴⁾	3	3	-	6	3	3	1	7	3	3	1	7
	\$ 7	\$ 10	\$ 2	\$ 19	\$ 7	\$ 12	\$ 2	\$ 21	\$ 7	\$ 10	\$ 3	\$ 20

⁽¹⁾ Les virements représentent les mouvements de transfert entre les stades avant la réévaluation des ECL.

⁽²⁾ La réévaluation comprend l'incidence des modifications dans les paramètres de risque, les hypothèses du modèle, le jugement des experts en matière de crédit et les prévisions des renseignements prévisionnels après la migration entre les stades.

⁽³⁾ Les provisions pour les ECL liées aux montants utilisés sont présentées comme une déduction de la valeur comptable brute de l'actif financier.

⁽⁴⁾ Les provisions pour les ECL liées à des expositions hors bilan sont comprises à titre de provision dans les autres passifs.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui découle de la volatilité des prix du marché, des fluctuations des taux d'intérêt et des variations défavorables des taux de change. La volatilité des prix du marché est liée à la variation du cours des titres de sociétés ouvertes et aux effets des fluctuations des taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts.

Structure de gouvernance

Chaque année, le conseil d'administration examine et approuve les risques de capital, d'illiquidité et de taux d'intérêt ainsi que les politiques de mise en gage et de placement. Le conseil d'administration a délégué, au bout du compte, la responsabilité de la gestion stratégique des risques de marché, de taux d'intérêt et d'illiquidité au comité de l'appariement de l'actif et du passif. La stratégie de gestion des risques de ce dernier tient compte du risque de taux d'intérêt découlant de l'écart de taux entre les actifs et les passifs, et vise à maintenir les pertes éventuelles découlant de ces risques dans des limites acceptables. Les positions de placement et les expositions au risque réelles sont surveillées pour s'assurer que les lignes directrices et les limites des politiques sont respectées. Les positions sont déclarées au comité de l'appariement de l'actif et du passif chaque mois ainsi qu'au comité mondial de l'appariement de l'actif et du passif tous les trimestres. La Banque investit dans des actions ordinaires en fonction des limites établies dans la politique de placement.

Titres

Les titres de créance sont classés et évalués selon leur FVOCI, car les modalités contractuelles s'appliquant aux actifs financiers donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie qui consistent uniquement en des paiements de capital et d'intérêts (SPPI), et ces actifs financiers sont détenus à l'intérieur d'un modèle d'affaires dont l'objectif est atteint à la fois par l'entremise de la perception de flux de trésorerie contractuels et de la vente de tels actifs. Les titres de créance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts d'opération qui leur sont directement attribuables, et ultérieurement présentés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sur des titres de créance évalués selon leur FVOCI sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (OCI), à l'exception des gains ou des pertes non réalisés attribuables à la conversion de devises, qui sont inclus dans le résultat. Lorsque des titres de créances évalués à leur FVOCI sont vendus, les gains et pertes non réalisés sont sortis des autres éléments du résultat global accumulés (AOCI) inscrits dans les états consolidés des revenus. Au 30 juin 2022, le total des pertes non réalisées avant impôt comptabilisées dans les AOCI liés aux titres de créance évalués selon leur FVOCI était de cinq millions de dollars (zéro au 31 décembre 2021). Les pertes réalisées cumulatives découlant de la vente de titres de créance évalués selon leur FVOCI pour le trimestre clos le 30 juin 2022 étaient de zéro et pour le semestre clos le 30 juin 2022, de un million de dollars (pertes de un million de dollars pour le trimestre clos le 30 juin 2021 et zéro pour le semestre clos le 30 juin 2021).

Les titres de créance évalués en fonction de leur FVOCI sont assujettis aux exigences relatives à la dépréciation énoncées dans la norme IFRS 9. La provision pour ECL est fondée sur les pertes sur créances qui devraient survenir durant la vie de l'actif. La Banque comptabilise une provision pour perte d'un montant égal à l'ECL sur 12 mois pour les instruments financiers qui n'ont pas encore fait l'objet d'une augmentation significative du risque de crédit depuis leur création, et à l'ECL à vie après qu'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit. La Banque détermine, à chaque date de déclaration, si le risque de crédit a augmenté de façon importante en comparant le risque de défaut de paiement à la date de déclaration au risque de défaut de paiement à la date de comptabilisation initiale. Les ECL pour les instruments de créance évalués selon leur FVOCI ne réduisent pas la valeur comptable de ces actifs financiers dans les états consolidés de la situation financière, qui continue de correspondre à leur juste valeur. Au lieu de cela, un montant égal à la provision est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global à titre de dépréciation accumulée, avec une charge correspondante à titre de profit ou perte. La perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat global

est recyclée en profit ou perte à la suite de la décomptabilisation des actifs. Aucune ECL n'a été comptabilisée au 30 juin 2022 (zéro au 31 décembre 2021).

Périodiquement, la BMC détient des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des actifs, lesquels sont classés comme placements en titres de créance évalués à leur FVOCI et inscrits à la valeur marchande. La Banque gère les expositions à des opérations de titrisation se rapportant à des placements à court et à long terme de manière à les maintenir dans les limites approuvées et à respecter les exigences de notation énoncées dans les lignes directrices en matière de placement. La Banque utilise une combinaison de systèmes standard du marché et de fournisseurs de données tiers pour surveiller les données relatives au rendement de ces positions de titrisation et gérer les risques associés aux placements. Toutes les expositions à des opérations de titrisation sont prises en considération pour le portefeuille bancaire. Au 30 juin 2022, la Banque ne détenait aucun TACH ni aucun TAC (ce qui était aussi le cas au 31 décembre 2021). Des données quantitatives sur les expositions à des opérations de titrisation dans le portefeuille bancaire sont présentées dans la section « Risque d'illiquidité » du présent document.

Pour les émissions de titres de créance, la Banque recourt, pour la gestion du risque de marché, aux notes des institutions externes de notation du risque (ECAI) et, s'il n'y en a pas, ses notes de crédit internes. Lorsque plusieurs agences de notation approuvées attribuent des notes à une émission donnée, l'ordre de priorité des agences est le suivant : Standard & Poor's (« S&P »), Moody's Investors Service, DBRS et Fitch Ratings; la Banque utilise en dernier lieu la note de crédit interne de la société mère.

Les titres de participation sont classés et évalués selon leur FVTPL, car ces instruments contiennent des flux de trésorerie contractuels qui ne satisfont pas au critère du SPPI (le dividende est établi de manière discrétionnaire et le gain en capital n'est pas prévu au contrat). Au 30 juin 2022, la Banque détenait 132 millions de dollars d'actions cotées en bourse évaluées selon leur FVTPL (151 millions de dollars au 31 décembre 2021). Les titres de participation sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts d'opération qui leur sont directement attribuables, et ultérieurement présentés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur établie en fonction des cours acheteurs publiés. Les variations de la juste valeur et les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans les revenus autres que les intérêts dans l'état consolidé des revenus, sous la forme de gains (pertes) nets sur les titres. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts. Les gains réalisés nets découlant de la vente de titres de participation évalués selon leur FVTPL pour le trimestre clos le 30 juin 2022 s'élevaient à huit millions de dollars (six millions au 30 juin 2021) et pour le semestre clos le 30 juin 2022, à 18 millions de dollars (11 millions pour le semestre clos le 30 juin 2021). Les pertes non réalisées nettes comptabilisées en tant que profit ou perte pour le trimestre clos le 30 juin 2022 se sont chiffrées à 24 millions de dollars (gains non réalisés nets de six millions de dollars pour le trimestre clos le 30 juin 2021) et les pertes non réalisées nettes pour le semestre clos le 30 juin 2022, à 30 millions de dollars (gains non réalisés nets de 16 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2021).

Risque de taux d'intérêt

La Banque évalue le risque de taux d'intérêt au moyen de diverses techniques et mesures qui sont principalement fondées sur des projections des flux de trésorerie de l'actif et du passif établies selon divers scénarios de taux d'intérêt et de cours du marché (en vigueur et prospectifs). La BMC utilise des méthodes traditionnelles de gestion actif-passif ainsi que des méthodes quantitatives pour la simulation de crise du portefeuille d'actifs et de passifs.

Elle effectue des analyses de sensibilité chaque mois afin d'évaluer, en particulier, le risque de taux d'intérêt. Le comité de l'appariement de l'actif et du passif examine les résultats des analyses pour déterminer s'ils respectent les limites prescrites de sensibilité des revenus d'intérêts nets à la variation de la courbe de rendement. Le tableau suivant présente la sensibilité des revenus d'intérêts nets consolidés avant impôts de la BMC au risque de taux d'intérêt au cours des 12 prochains mois.

Risque de taux d'intérêt⁽¹⁾

	T2 2022 ⁽²⁾		T1 2022 ⁽²⁾		T4 2021 ⁽²⁾		T3 2021 ⁽²⁾		T2 2021 ⁽²⁾	
Augmentation du taux de 100 points de base	\$	5	\$	5	\$	-	\$	5	\$	7
Augmentation du taux de 200 points de base		10		10		-		9		14
Diminution du taux de 100 points de base (avec seuil de 25 p		(1)		(8)		(6)		(7)		(8)
Diminution du taux de 200 points de base (avec seuil de 25 p		(1)		(8)		(6)		(7)		(8)

⁽¹⁾ Une évolution parallèle des taux d'intérêt comprend un changement des taux des obligations gouvernementales et de sociétés et des taux des swaps, compte tenu d'un taux d'intérêt plancher de zéro des obligations gouve

⁽²⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt suppose que la Banque aligne tous les taux administrés des prêts et des dépôts directement sur les taux du marché. La Banque peut atténuer les répercussions des marges au moyen de ses

⁽³⁾ Le taux baissier maximal a été plafonné à 25 points de base, afin de tenir compte du fait que certains taux sont bloqués à zéro en raison de la faiblesse des taux d'intérêt.

La Banque utilise des produits dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt. Pour atténuer les risques uniques liés à l'utilisation de ces instruments, la Banque a mis en place des politiques et des processus de gestion des risques particuliers. Les politiques prévoient notamment des limites quant à l'exposition maximum à des opérations sur dérivés, aux types autorisés d'instruments dérivés et d'applications, aux pouvoirs délégués et aux limites d'autorisation des membres du personnel désignés, ainsi qu'à la gestion des garanties. Elles exigent également l'approbation préalable de toutes les stratégies d'utilisation des dérivés et le suivi régulier de leur efficacité.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque de ne pas disposer de fonds ou d'actifs liquides suffisants pour satisfaire aux demandes prévues ou imprévues de liquidités et de garanties.

Au moins une fois par année, le conseil d'administration examine et approuve la politique de gestion des liquidités et des risques de marché et examine le plan d'intervention d'urgence en cas d'illiquidité, ce qui fait en sorte que la Banque dispose de l'infrastructure et des fonctions de contrôle nécessaires pour respecter ses obligations prévues et imprévues en matière de liquidités. Les tolérances et les limites de risque sont approuvées par le conseil d'administration et définissent le niveau de risque maximum que la Banque est prête à assumer en ce qui concerne les risques d'illiquidité. Le plan d'intervention d'urgence en cas d'illiquidité présente divers états de liquidité et prévoit des procédures, des plans d'action, des exigences en matière de communication, ainsi que des rôles et responsabilités pour chaque état de liquidité.

Des simulations de crises de liquidités sont effectuées chaque mois afin de surveiller et de déterminer les sources de pression potentielles sur les liquidités et de s'assurer que les expositions actuelles demeurent conformes au niveau de tolérance et aux limites du risque d'illiquidité établis par la Banque. En plus des paramètres internes de la Banque, elle doit également se conformer à la ligne directrice sur les normes de liquidité (LAR) du BSIF, qui englobent les flux de trésorerie nets cumulatifs nets (NCCF) et le ratio de liquidité à court terme (LCR) prescrit par le CBCB. Toutes les simulations de crises de liquidités sont effectuées chaque mois par le Service de la trésorerie de la Banque et sont signalées au comité de l'appariement de l'actif et du passif ainsi qu'au BSIF, au besoin. Les principales hypothèses tirées des simulations de crises internes sont examinées et approuvées chaque année par le comité de l'appariement de l'actif et du passif afin de s'assurer qu'elles demeurent raisonnables et appropriées.

La Trésorerie de la Banque gère activement le risque d'illiquidité afin de répondre aux besoins anticipés en matière de liquidités, tant dans des conditions normales que dans des conditions défavorables. Les processus de gestion du risque d'illiquidité visent à permettre à la Banque d'honorer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles, tant dans des conditions normales que dans des conditions défavorables. Les actifs liquides comprennent les actifs de premier rang négociables qui peuvent être donnés en nantissement d'emprunts et que l'on peut convertir en liquidités à temps pour respecter les exigences en matière de liquidités. Au 30 juin 2022, les actifs liquides de la Banque s'élevaient à 5,5 milliards de dollars (19 % de l'actif total) contre 4,9 milliards de dollars (18 % de l'actif total) au 31 décembre 2021.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2022, la Banque a atteint les cibles réglementaires minimums pour le ratio de liquidités à court terme et le flux de trésorerie net cumulatif.

Structure de gouvernance

Le conseil d'administration a la responsabilité ultime de surveiller la gestion du risque d'illiquidité de la Banque. Les responsabilités en matière de gestion des liquidités sont déléguées au chef de la direction par le conseil d'administration, la gestion quotidienne des liquidités de la Banque étant déléguée à son trésorier et la supervision de son cadre de gestion des risques, à son chef de cette fonction. Le trésorier de la Banque est chargé de fournir des rapports complets au comité de l'appariement de l'actif et du passif afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance du risque d'illiquidité.

Financement

La Banque a élaboré et continue d'élaborer des stratégies pour diversifier les sources de financement que sont les canaux et produits de financement, en tenant compte de son degré de dépendance envers chacune de ces sources de financement. Elle surveille continuellement la diversification des sources de financement et la communique au comité de l'appariement de l'actif et du passif et au conseil d'administration. La capacité de la Banque à titriser des prêts hypothécaires résidentiels de grande qualité lui a procuré une indispensable source de financement diversifié et de liquidités éventuelles. La titrisation d'actifs permet à la Banque d'obtenir du financement à long terme à des taux d'intérêt avantageux. Voir la section « Titrisation » ci-dessous pour de plus amples renseignements sur les programmes de titrisation.

Titrisation

La BMC agit comme promoteur, initiateur et fournisseur de services de rehaussement de crédit pour ses programmes de titrisation. Les prêts hypothécaires achetés par la Banque auprès de tiers et titrisés dans le cadre du programme des TACH LNH continuent d'être remboursés par le fournisseur de services hypothécaires tiers. En outre, la Banque investit dans des titres à court et à long terme hautement cotés adossés à des actifs. Les sections qui suivent fournissent un aperçu des programmes de titrisation de la Banque.

Programme de titrisation de Manuvie Un

La BMC a mis sur pied le programme de la Fiducie Platinum pour titriser les comptes Manuvie Un non assurés de grande qualité. Le programme de titrisation de la Fiducie Platinum diversifie les capacités de financement de la Banque en lui fournissant une source de fonds supplémentaire. La disponibilité de sources de financement multiples augmente la capacité de la Banque à obtenir des fonds à faible coût et lui fournit des liquidités accrues. Les critères d'admissibilité sont définis dans la documentation du programme. La BMC constitue un portefeuille de ces comptes et vend une coparticipation indivise dans les créances du portefeuille au programme en échange d'une somme d'argent. Le programme finance l'achat de la coparticipation par l'émission d'obligations à terme. Les comptes Manuvie Un sous-tendant les billets sont isolés juridiquement des actifs de la Banque, et les flux de trésorerie générés par le portefeuille sont utilisés pour verser les intérêts et rembourser le principal sur les billets à terme. La participation continue de la BMC consiste notamment à fournir des services de gestion du portefeuille de comptes Manuvie Un et à assumer un rôle administratif pour les programmes. La BMC accorde également des prêts au programme pour payer les coûts d'opération initiaux. Ces prêts sont subordonnés à tous les billets émis par la Fiducie Platinum.

La BMC fournit également des rehaussements de crédit à la Fiducie Platinum sous forme du montant d'un portefeuille d'actifs se trouvant en sus des billets émis, d'un rehaussement de crédit du droit de propriété et de l'écart excédentaire consistant en excédents de trésorerie qui ne sont attribués à la Banque qu'après avoir honoré les obligations périodiques de la Fiducie Platinum. Au 30 juin 2022, les comptes de liquidités ont été financés à hauteur de 13 millions de dollars (0,5 million de dollars au 31 décembre 2021) pour la Fiducie Platinum. Le compte de liquidités de la Fiducie Platinum est financé selon les critères définis dans les ententes relatives aux séries.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2022, des billets à terme garantis totalisant 250 millions de dollars ont été émis en vertu des modalités de la Fiducie Platinum (zéro pour le semestre clos le 30 juin 2021). Au cours du semestre clos le 30 juin 2022, des billets à terme garantis totalisant 250 millions de dollars ont été émis en vertu des modalités de la Fiducie Platinum (zéro au cours du semestre clos le 30 juin 2021). Au 30 juin 2022, des billets à terme d'une valeur de 2 750 millions de dollars (2 500 millions de dollars au 31 décembre 2021) étaient en circulation.

Programme de titrisation des TACH LNH

La BMC titrise des prêts hypothécaires résidentiels avec amortissement assurés qui ont été consentis au Canada dans le cadre du Programme des TACH LNH, et ces titres détenus sont inscrits dans les états consolidés de la situation financière consolidés ou la Banque les vend à des investisseurs tiers. La Banque Manuvie du Canada s'attend à continuer d'émettre des TACH LNH dans des volumes qui correspondent à la croissance de son actif en matière de prêts hypothécaires assurés, sous réserve des cautionnements de nouveaux TACH LNH du marché accordés par la SCHL.

Programme de titrisation des OHC

Le programme des OHC représente l'option de financement la moins chère pour les produits hypothécaires amortissables assurés de la Banque. Les émissions d'OHC s'appuient sur des portefeuilles de TACH LNH et la structure de paiement comprend des paiements de coupons sur une base semestrielle et un paiement à l'échéance. Lors de l'émission d'une OHC, un passif d'emprunt garanti est comptabilisé et les prêts hypothécaires résidentiels connexes auxquels cette obligation est adossée demeurent inscrits aux états consolidés de la situation financière de la Banque.

Comptabilisation de la titrisation

Le programme de titrisation interne de Manuvie Un de la Banque ne répond pas aux exigences de décomptabilisation. Les comptes Manuvie Un titrisés continuent d'être comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Banque étant donné qu'elle conserve le risque de remboursement anticipé et de taux d'intérêt associé à ces comptes, lequel représente la quasi-totalité des risques et avantages associés aux actifs transférés. Ces opérations sont comptabilisées comme des opérations de financement garanties et la BMC continue à comptabiliser les comptes comme des actifs et à inscrire un passif sous forme d'emprunt garanti (c'est-à-dire de billets encaissables, ce qui est comptabilisé au coût amorti). La Banque comptabilise les revenus d'intérêts sur les actifs et la charge d'intérêts sur les billets encaissables selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les opérations effectuées dans le cadre des programmes de titrisation internes de la Banque sont regroupées à la BMC.

Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés dans le cadre du programme des TACH LNH continuent aussi d'être comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière de la Banque étant donné qu'elle conserve les risques de remboursement anticipé et de taux d'intérêt. La BMC conserve également les écarts de taux entre les titres et les actifs hypothécaires sous-jacents. Si la BMC crée un TACH LNH sans le céder, elle ne comptabilise pas de passif. Toutes les expositions à des opérations de titrisation sont prises en considération pour le portefeuille bancaire.

La Banque achète également des prêts hypothécaires résidentiels de la SCHL auprès d'initiateurs tiers (pour des immeubles à logements multiples), avec un risque de remboursement anticipé et de crédit négligeable. Ces prêts hypothécaires sont mis en commun dans le cadre du programme des TACH LNH, puis vendus dans le cadre du programme des OHC. La structure de ces opérations répond à des critères précis et est admissible à la décomptabilisation du bilan, en plus d'engendrer un gain initial comptabilisé lors de la vente des prêts hypothécaires. La Banque conserve un intérêt résiduel, qui est comptabilisé à titre d'intérêt conservé sur des opérations de titrisation dans les états consolidés de la situation financière de la Banque.

Traitement du capital pour les expositions à la titrisation

Comme il est indiqué dans la section sur la gestion du capital du présent document, la Banque utilise l'approche standardisée pour attribuer des pondérations de risque aux actifs, y compris les prêts hypothécaires consentis dans le cadre des programmes des TACH LNH et de la Fiducie Platinum qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation tel qu'expliqué ci-dessus, ainsi que les expositions à des opérations de titrisation découlant de placements à court et à long terme. La Banque cède des évaluations de crédit provenant d'organismes externes d'évaluation du crédit autorisés par le BSIF.

Résumé des actifs titrisés ⁽¹⁾					
Programme de titrisation	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021
Titrisation des prêts hypothécaires de Manuvie Un					
Prêts hypothécaires titrisés – Fiducie Platinum ⁽²⁾	\$ 2,750	\$ 2,500	\$ 2,500	\$ 2,250	\$ 2,250
Liquidités soumises à restrictions ⁽³⁾	13	1	1	1	1
Total de la titrisation des prêts hypothécaires de Manuvie Un	\$ 2,763	\$ 2,501	\$ 2,501	\$ 2,251	\$ 2,251
Titrisation des TACH LNH					
TACH LNH non vendus ⁽⁴⁾	\$ 1,716	\$ 1,373	\$ 1,508	\$ 1,130	\$ 1,333
Liquidités soumises à restrictions ⁽³⁾	80	80	62	62	62
Total de la titrisation des TACH LNH	\$ 1,796	\$ 1,453	\$ 1,570	\$ 1,192	\$ 1,395
Vendu au programme des OHC	2,383	2,405	2,075	2,335	2,293
Total	\$ 6,942	\$ 6,358	\$ 6,146	\$ 5,778	\$ 5,939

⁽¹⁾ Il s'agit de prêts hypothécaires titrisés.

⁽²⁾ Conformément aux modalités des mises en pension des séries, des garanties supplémentaires doivent également être fournies au porteur à titre de protection supplémentaire du crédit.

⁽³⁾ Les programmes de titrisation exigent des émetteurs qu'ils maintiennent des provisions de liquidités supplémentaires dans le compte de garde du capital et des intérêts pour couvrir les dépôts de paiements de capital imprévus.

⁽⁴⁾ Quand un titre est créé, mais n'est pas vendu, aucun passif n'est comptabilisé.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2022, des prêts hypothécaires résidentiels assurés (pour des immeubles à logements multiples) d'une valeur totale de 39,5 millions de dollars ont été vendus au programme des OHC et décomptabilisés des états financiers consolidés (49,5 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 juin 2021), et un gain de 0,4 million de dollars sur la vente a été comptabilisé (0,3 million de dollars pour le trimestre clos le 30 juin 2021). Au cours du semestre clos le 30 juin 2022, des prêts hypothécaires résidentiels assurés (pour des immeubles à logements multiples) d'une valeur totale de 39,5 millions de dollars (123,5 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2021) ont été vendus au programme des OHC et décomptabilisés des états financiers consolidés, et un gain de 0,4 million de dollars sur la vente a été comptabilisé (1,2 million de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2021). Au 30 juin 2022, des prêts hypothécaires résidentiels assurés (pour des immeubles à logements multiples) d'une valeur totale de 1 212 millions de dollars (1 234 millions de dollars au 31 décembre 2021) ont été décomptabilisés des états financiers consolidés, et des intérêts de 55 millions de dollars (58 millions de dollars au 31 décembre 2021) conservés sur des opérations de titrisation ont été inscrits à titre d'autres actifs.

Risque lié à l'exploitation

Le risque lié à l'exploitation est le risque de pertes attribuables à une inadéquation ou à une défaillance des processus internes, à des pannes de systèmes, à des défaillances humaines ou à des facteurs externes.

Principaux facteurs de risque

Le risque lié à l'exploitation est inhérent à toutes les activités commerciales de la BMC. Il comprend un vaste éventail de risques, dont les risques liés à la non-conformité à la réglementation, aux litiges, aux défaillances technologiques, à l'interruption des activités, à la violation de la sécurité et de la confidentialité des renseignements, à la gestion inefficace des ressources humaines, aux erreurs de traitement, aux erreurs de modélisation, à l'intégration inefficace des affaires, au vol et à la fraude, et aux dommages matériels. Ces risques peuvent consister en des pertes financières, des sanctions réglementaires, une perte de position concurrentielle ou un dommage à la réputation. La gestion du risque lié à l'exploitation fait partie intégrante de toutes les pratiques que la Banque applique pour gérer d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'illiquidité. S'il n'est pas géré efficacement, le risque lié à l'exploitation peut nuire à la capacité de gérer ces risques clés.

Stratégie de gestion des risques

La politique et le cadre de gestion du risque lié à l'exploitation de la BMC énoncent la structure de gouvernance, l'appétit pour le risque et le degré de tolérance au risque, jetant ainsi les bases de l'atténuation du risque lié à l'exploitation. La Banque renforce ces bases par l'établissement de systèmes et de contrôles internes appropriés, et le déploiement des efforts nécessaires pour retenir des employés compétents et adéquatement formés à l'échelle de l'entreprise. Elle établit des programmes de gestion des risques dans les différentes unités administratives pour tenir compte de risques opérationnels particuliers pouvant avoir une incidence importante sur la capacité de faire des affaires ou nuire à la réputation de la BMC, de la SDFM et de la Fiducie Platinum.

Les directeurs généraux des unités administratives sont responsables de la gestion quotidienne des risques d'exploitation inhérents à leurs activités. Les secteurs opérationnels et fonctionnels procèdent à des autoévaluations du contrôle des risques pour cerner, documenter et évaluer les risques inhérents à l'exploitation et l'efficacité des contrôles internes. Le chef de la gestion des risques et l'équipe de gestion du risque lié à l'exploitation de la Banque exercent un contrôle indépendant des activités de prise de risques et d'atténuation de risques dans toute l'entreprise. Ils surveillent les indicateurs de risque clés et signalent rapidement tous nouveaux problèmes en matière de contrôle. Les directeurs d'unités administratives modifient de façon proactive les procédures lorsque des problèmes de contrôle émergents sont détectés.

Gestion du capital

Le cadre de gestion du capital de la Banque énonce les politiques et processus nécessaires pour établir, évaluer et gérer stratégiquement le capital de façon coordonnée et cohérente. Dans ce cadre, la Banque utilise un processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital, lequel élabore des stratégies pour atteindre les cibles de capital conformément à son évaluation des risques et à ses plans d'affaires. Le cadre de gestion du capital et les politiques connexes permettent à la Banque d'examiner son profil de risque en tenant compte des exigences réglementaires pour veiller à ce que les niveaux de capital :

- soient suffisants pour être en phase avec le profil de risque de la Banque et ses engagements en cours;
- dépassent les exigences minimums réglementaires en matière de capital dans une mesure acceptable;
- permettent de résister à une récession économique grave, mais plausible;
- soient conformes aux objectifs stratégiques et opérationnels, et aux attentes des actionnaires et des agences de notation.

Aux fins de l'évaluation de l'adéquation du capital, la Banque adopte des définitions et des mesures de constitution de capital réglementaires. Pour gérer ou rajuster sa structure de capital, la Banque peut émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance subordonnés, rajuster les versements de dividendes à ses actionnaires ou leur rembourser du capital.

Le conseil d'administration approuve le plan de gestion du capital chaque année. Le comité de gestion du capital, qui est composé de membres de l'équipe de la haute direction, se réunit régulièrement à des fins de surveillance de la gestion du capital d'exploitation. Ses activités comprennent l'examen des politiques de gestion du capital qui seront soumises à l'approbation des conseils d'administration, et la formulation de recommandations à cet égard.

La Banque évalue l'adéquation du capital en tenant compte des besoins en capital devant être comblés pour couvrir les pertes imprévues découlant du risque de crédit, du risque de marché et du risque lié à l'exploitation. Le niveau minimal de capital que la Banque doit détenir est déterminé par le BSIF conformément à la réglementation. Les méthodes de gestion du capital de la BMC soutiennent son modèle d'affaires et son orientation stratégique.

Capital réglementaire

Les niveaux de capitaux des banques sont réglementés conformément aux directives émises par le BSIF, lesquelles se fondent sur les normes établies par la Banque des règlements internationaux. En décembre 2010, le CBCB a publié Bâle III : dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (« Bâle III »). Le nouveau dispositif cherche à améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs consécutifs à des tensions financières ou économiques en élevant la qualité et la quantité de capital requis, en adoptant des mesures visant à réduire l'accumulation d'un effet de levier excessif et la procyclicité dans le secteur bancaire, et en instaurant de nouvelles normes de liquidité. Les instruments de capitaux émis par la Banque doivent satisfaire aux critères d'admissibilité avant d'être inclus dans la catégorie de capital pertinente. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Banque applique la ligne directrice sur les normes de capital (CAR) du BSIF, qui reflète les exigences en la matière adoptées en vertu du dispositif de Bâle III.

Afin de réagir aux défis posés par la pandémie de COVID-19, le BSIF a mis en œuvre un certain nombre de mesures de constitution de capital pour consolider la résilience des institutions financières visées par la réglementation fédérale et pour accroître la stabilité du système financier et de l'économie du Canada. Cela comprend des dispositions provisoires pour le traitement du capital lié aux ECL et le traitement temporaire du capital des prêts assujettis à un report de versements, de sorte que l'on peut continuer à traiter ces prêts comme des prêts à rendement en vertu de la ligne

directrice CAR durant la période de report. Ces mesures ont été mises en œuvre par la Banque durant le premier trimestre de 2020. Au 30 juin 2022, les dispositions provisoires pour le traitement du capital lié aux ECL sont toujours en application et demeureront en vigueur jusqu'à la fin de l'exercice financier 2022.

Capital réglementaire selon Bâle III

	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021
Capital de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires: instruments et provisions					
1 Capital-actions ordinaire admissible émis directement et excédent d'actions correspondant ⁽¹⁾	\$ 695	\$ 695	\$ 695	\$ 695	\$ 695
2 Bénéfices non répartis ⁽²⁾	782	772	755	832	813
3 Cumul des autres éléments du résultat global accumulés (et autres provisions)	(3)	(2)	-	1	1
6 Capital de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les rajustements réglementaires	\$ 1,474	\$ 1,465	\$ 1,450	\$ 1,528	\$ 1,509
Capital de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires: rajustements réglementaires					
26 Autres déductions ou rajustements réglementaires du CET1 déterminés par le BSIF ⁽³⁾	1	1	1	1	2
28 Total des rajustements réglementaires du capital de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	(153)	(152)	(156)	(168)	(175)
29 Capital de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	\$ 1,322	\$ 1,314	\$ 1,295	\$ 1,361	\$ 1,336
29a Capital CET1 sans application des dispositions provisoires relatives au provisionnement des ECL⁽⁴⁾	\$ 1,321	\$ 1,313	\$ 1,294	\$ 1,360	\$ 1,334
Autres éléments de capital de catégorie 1: instruments					
33 Instruments de capital directement émis assujettis au retrait progressif des autres éléments de capital de catégorie 1 ⁽⁵⁾	\$ 229	\$ 229	\$ 229	\$ 229	\$ 229
44 Autres éléments de capital de catégorie 1 (AT1)	\$ 229				
45 Capital de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	\$ 1,551	\$ 1,543	\$ 1,524	\$ 1,590	\$ 1,565
45a Capital de catégorie 1 sans application des dispositions provisoires relatives au provisionnement des ECL⁽⁴⁾	\$ 1,550	\$ 1,542	\$ 1,523	\$ 1,589	\$ 1,563
Capital de catégorie 2: instruments et provisions					
50 Provisions admissibles	\$ 11	\$ 11	\$ 10	\$ 10	\$ 11
58 Capital de catégorie 2 (T2)	\$ 11	\$ 11	\$ 10	\$ 10	\$ 11
59 Capital total (TC = T1 + T2)	\$ 1,562	\$ 1,554	\$ 1,534	\$ 1,600	\$ 1,576
59a Capital total sans application des dispositions provisoires relatives au provisionnement des ECL⁽⁴⁾	\$ 1,561	\$ 1,553	\$ 1,533	\$ 1,599	\$ 1,574
60 Total des actifs pondérés en fonction du risque	\$ 9,802	\$ 9,678	\$ 9,291	\$ 9,258	\$ 9,088
Ratios de capital (%)					
61 Ratio de CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)	13.5%	13.6%	13.9%	14.7%	14.7%
61a Ratio de CET1 sans application des dispositions provisoires relatives au provisionnement des ECL ⁽⁴⁾	13.5%	13.6%	13.9%	14.7%	14.7%
62 Ratio de capital de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)	15.8%	15.9%	16.4%	17.2%	17.2%
62a Ratio de capital de catégorie 1 sans application des dispositions provisoires relatives au provisionnement des ECL ⁽⁴⁾	15.8%	15.9%	16.4%	17.2%	17.2%
63 Ratio de capital total (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)	15.9%	16.1%	16.5%	17.3%	17.3%
63a Ratio de capital total sans application des dispositions provisoires relatives au provisionnement des ECL ⁽⁴⁾	15.9%	16.1%	16.5%	17.3%	17.3%
Cible du BSIF					
69 Ratio cible de capital CET1	7%	7%	7%	7%	7%
70 Ratio cible de capital de catégorie 1	8.5%	8.5%	8.5%	8.5%	8.5%
71 Ratio cible de capital total	10.5%	10.5%	10.5%	10.5%	10.5%

(1) La BMC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires non rachetables avec droit de vote et sans valeur nominale. La Banque avait 1809 923 actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2021 (par rapport à 1809 923 au 31 décembre 2020), lesquelles avaient €

(2) Un dividende trimestriel récurrent sur actions ordinaires est versé sur la base d'un ratio de versement cible de dividendes de 3%, dans le cadre de la stratégie de rapatriement des dividendes de la BMC, sous réserve de l'examen et de l'approbation du conseil d'administration avant

(3) A la suite de la pandémie de COVID-19, le BSIF a mis en place des dispositions provisoires pour le traitement du capital lié au provisionnement des pertes sur créances attendues. Cette disposition provisoire entrée en vigueur en 2020 fait en sorte qu'une partie des provisions admissibles du capital CET1 est mesurée comme l'augmentation des provisions du premier stade et du deuxième stade par rapport au 31 décembre 2019. Ce montant majoré est rajusté en fonction des incidences fiscales et assujéti à un facteur d'échelle qui diminuera au fil du temps. Le facteur d'échelle à appliquer est de 70% pour 2020, 50% pour 2021 et 25% pour 2022.

(4) Calcul du capital réglementaire sans application des dispositions provisoires du BSIF relatives aux pertes sur créances attendues.

(5) La BMC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées rachetables sans droit de vote (sous réserve des autorisations réglementaires) donnant droit à un dividende non cumulatif à un taux prédéterminé, lesquelles actions peuvent être émises en série, sans valeur nominale. Au 31 décembre 2021, la Banque a émis une série de 229000 actions privilégiées en circulation à des entités apparentées au sein de la Société Financière Manuvie (229000 au 31 décembre 2020). Les taux de dividende sur ces actions privilégiées se situent entre 5% et 6,25% par

Actifs pondérés en fonction du risque

	T2 2022		T1 2022		T4 2021		T3 2021		T2 2021	
	Montant de l'exposition au risque ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction du risque ⁽²⁾	Montant de l'exposition au risque ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction du risque ⁽²⁾	Montant de l'exposition au risque ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction du risque ⁽²⁾	Montant de l'exposition au risque ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction du risque ⁽²⁾	Montant de l'exposition au risque ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction du risque ⁽²⁾
Prêts hypothécaires résidentiels ⁽³⁾	\$ 21,511	\$ 5,281	\$ 21,163	\$ 5,150	\$ 20,719	\$ 5,018	\$ 20,576	\$ 4,937	\$ 20,488	\$ 4,923
Banque	3,540	709	3,884	777	3,111	622	3,845	771	3,504	701
Autres prêts	2,880	2,334	2,765	2,234	2,605	2,114	2,441	1,980	2,317	1,881
Entités souveraines	15	-	1	-	1	-	75	-	1	-
Actions	132	132	159	159	151	151	143	143	171	171
Sociétés	492	381	514	395	524	402	523	401	508	397
Autre	271	110	262	107	283	122	335	159	330	145
Total du risque de crédit	\$ 28,841	\$ 8,947	\$ 28,748	\$ 8,822	\$ 27,394	\$ 8,429	\$ 27,938	\$ 8,391	\$ 27,319	\$ 8,218
Risque opérationnel	S.O.	855	S.O.	856	S.O.	862	S.O.	867	S.O.	870
Total des actifs pondérés en fonction du risque	\$ 28,841	\$ 9,802	\$ 28,748	\$ 9,678	\$ 27,394	\$ 9,291	\$ 27,938	\$ 9,258	\$ 27,319	\$ 9,088

⁽¹⁾ L'exposition totale représente le risque auquel la Banque est exposée en cas de défaut de paiement, soit le risque brut prévu advenant le défaut de paiement d'un débiteur. Ce montant est présenté compte non tenu de toute provision particulière ou de toute réduction de valeur.

⁽²⁾ Conformément aux lignes directrices émises par le BSIF selon le dispositif réglementaire de Bâle II, la Banque calcule le risque de crédit en utilisant l'approche standardisée du risque de crédit. Le risque opérationnel est calculé d'après l'approche de l'indicateur de base.

⁽³⁾ Les prêts hypothécaires résidentiels comprennent les prêts hypothécaires de Manuvie Inc.

Divulgarion de renseignements courants sur le ratio de levier financier

	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021
Expositions au bilan					
1 Éléments du bilan (sauf les dérivés, les opérations de financement de titres et les expositions de titrisation avec clause c	\$ 28,636	\$ 28,512	\$ 27,201	\$ 27,745	\$ 27,078
4 (Montants des actifs déduits dans le calcul du capital de catégorie1)	(153)	(152)	(157)	(168)	(175)
5 Total des expositions au bilan (sauf les dérivés et les opérations de financement de titres) (somme des lignes 1 à 4)	\$ 28,483	\$ 28,360	\$ 27,044	\$ 27,577	\$ 26,903
Expositions aux dérivés					
7 Montants complémentaires pour l'exposition potentielle future associée à toutes les transactions de dérivés	\$ 1	\$ -	\$ 1	\$ 1	\$ 1
11 Total des expositions aux dérivés (somme des lignes 6 à 10)	\$ 1	\$ -	\$ 1	\$ 1	\$ 1
Autres expositions hors bilan					
17 Exposition hors bilan au montant théorique brut	\$ 13,999	\$ 13,804	\$ 13,230	\$ 12,884	\$ 12,871
18 (Rajustements pour la conversion en montants équivalents de crédit)	(12,501)	(12,310)	(11,815)	(11,504)	(11,468)
19 Éléments hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	\$ 1,498	\$ 1,494	\$ 1,415	\$ 1,380	\$ 1,403
Capital et expositions totales					
20 Capital de catégorie1	\$ 1,551	\$ 1,543	\$ 1,524	\$ 1,590	\$ 1,565
20a Capital de catégorie1 sans application des dispositions provisoires relatives au provisionnement des ECL ⁽¹⁾	\$ 1,550	\$ 1,542	\$ 1,523	\$ 1,589	\$ 1,563
21 Expositions totales (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	\$ 29,982	\$ 29,854	\$ 28,460	\$ 28,958	\$ 28,307
Ratio de levier					
22 Ratio de levier du dispositif Bâle III	5.2%	5.2%	5.4%	5.5%	5.5%
22a Ratio de levier sans application des dispositions provisoires relatives au provisionnement des ECL ⁽¹⁾	5.2%	5.1%	5.3%	5.5%	5.5%

⁽¹⁾ Calcul du capital réglementaire sans application des dispositions provisoires du BSIF relatives aux pertes sur créances attendues.

Renseignements exigés en vertu de la ligne directrice B-20

Les prêts hypothécaires résidentiels et Manuvie Un

La BMC a un portefeuille de prêts hypothécaires conservateurs et de grande qualité. Au 30 juin 2022, la BMC avait consenti des prêts hypothécaires résidentiels d'une valeur totale de 3,9 milliards de dollars composée d'une tranche de 3,5 milliards (90 %) en prêts assurés⁷ et d'une tranche de 0,4 milliard (10 %) en prêts non assurés. De plus, la Banque détenait des prêts de Manuvie Un d'une valeur totale de 17,4 milliards de dollars composée d'une tranche de 3,9 milliards de dollars (22 %) en prêts assurés et d'une tranche de 13,5 milliards de dollars (78 %) en prêts non assurés. Au total et en date du 30 juin 2022, la BMC détenait des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts hypothécaires de Manuvie Un d'une valeur totale de 21,3 milliards de dollars, dont des prêts assurés d'une valeur de 7,4 milliards de dollars (35 %). Tous les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts hypothécaires de Manuvie Un ont été consentis au Canada.

Le tableau des prêts hypothécaires résidentiels et des portefeuilles de Manuvie Un présentés par région⁸ géographique et par type est compris dans les informations quantitatives fournies ci-dessous.

Prêts hypothécaires résidentiels et portefeuilles de Manuvie Un (à taux fixe⁹) selon la période d'amortissement

Un résumé des prêts hypothécaires résidentiels de la BMC et des prêts hypothécaires de Manuvie Un (à taux fixe) par période d'amortissement¹⁰ restante, tel qu'établi en fonction des modalités du contrat hypothécaire, est présenté dans la section quantitative ci-dessous.

Ratio prêt-valeur moyen

Le ratio prêt-valeur correspond à la valeur des garanties qui servent à adosser le prêt par rapport à sa valeur. Le ratio prêt-valeur du portefeuille total de prêts hypothécaires résidentiels non assurés de la BMC, y compris les marges de crédit hypothécaire, se chiffrait à 49% au 30 juin 2022 (49% au 31 décembre 2021). Ce calcul est pondéré en fonction des soldes hypothécaires et rajusté selon la valeur des propriétés telle qu'établie en fonction de l'indice composé national des prix des maisons Teranet – Banque Nationale.

La Banque vérifie régulièrement la qualité de crédit de son portefeuille et a mis en place le Programme de gestion de compte proactive prévoyant la prise de mesures correctives avant que des prêts ne soient en souffrance. La Banque simule également des situations de crise pour évaluer les pertes que pourrait subir son portefeuille si une onde de choc frappait le marché immobilier. Selon les résultats obtenus, la Banque serait en mesure d'absorber les pertes sur créances découlant des situations de crise simulées.

Le tableau ci-dessous présente un résumé du ratio prêt-valeur moyen pondéré par région¹¹ géographique et par type pour les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaire non assurés nouvellement créés et acquis (y compris les refinancements menant à une augmentation des fonds ou des limites) durant la période courante.

⁷ Les prêts hypothécaires et les comptes Manuvie Un assurés sont des prêts et des comptes hypothécaires pour lesquels la Banque réduit ses risques de défaut de paiement par l'entremise de la SCHL ou d'autres assureurs hypothécaires privés.

⁸ La région est déterminée selon l'adresse de la propriété hypothéquée.

⁹ Le taux fixe représente la portion amortissable du compte Manuvie Un.

¹⁰ La durée d'amortissement restante correspond à la différence entre la durée d'amortissement indiquée dans le contrat de prêt et le temps écoulé depuis la conclusion de celui-ci.

¹¹ La région est déterminée d'après l'adresse de la propriété hypothéquée.

B20 – Prêts hypothécaires par province

	T2 2022				T1 2022				T4 2021			
	Assuré ⁽²⁾	Non assuré ⁽²⁾	Total	Total (%)	Assuré ⁽²⁾	Non assuré ⁽²⁾	Total	Total (%)	Assuré ⁽²⁾	Non assuré ⁽²⁾	Total	Total (%)
Prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾												
Alberta	\$ 779	\$ 55	\$ 834	21%	\$ 716	\$ 48	\$ 764	20%	\$ 610	\$ 42	\$ 652	18%
Provinces de l'Atlantique	218	36	254	7%	212	34	246	7%	209	32	241	7%
Colombie-Britannique	242	46	288	7%	244	43	287	8%	237	39	276	8%
Manitoba	90	5	95	2%	90	5	95	3%	87	5	92	3%
Ontario	704	125	829	21%	669	121	790	20%	642	118	760	21%
Québec	1,254	185	1,439	37%	1,235	179	1,414	37%	1,184	165	1,349	38%
Saskatchewan	184	18	202	5%	169	17	186	5%	146	15	161	5%
Territoires du Nord-Ouest	-	1	1	0%	-	1	1	0%	-	1	1	0%
Total	\$ 3,471	\$ 472	\$ 3,943	100%	\$ 3,335	\$ 448	\$ 3,783	100%	\$ 3,115	\$ 417	\$ 3,532	100%
Manuvie Un												
Alberta	\$ 759	\$ 1,327	\$ 2,086	12%	\$ 776	\$ 1,311	\$ 2,087	12%	\$ 794	\$ 1,300	\$ 2,094	12%
Provinces de l'Atlantique	227	558	785	5%	233	537	770	4%	246	531	777	5%
Colombie-Britannique	579	2,211	2,790	16%	596	2,191	2,787	17%	626	2,180	2,806	17%
Manitoba	100	263	362	2%	100	261	361	2%	102	252	354	2%
Ontario	1,215	6,668	7,883	45%	1,255	6,439	7,694	45%	1,310	6,236	7,546	44%
Québec	840	2,118	2,958	17%	852	2,086	2,938	17%	883	2,024	2,907	17%
Saskatchewan	193	337	530	3%	194	337	531	3%	198	337	535	3%
Territoires du Nord-Ouest	-	1	1	0%	-	1	1	0%	-	2	2	0%
Total	\$ 3,912	\$ 13,483	\$ 17,395	100%	\$ 4,006	\$ 13,163	\$ 17,169	100%	\$ 4,159	\$ 12,862	\$ 17,021	100%
Prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾												
Alberta	\$ 588	\$ 38	\$ 626	18%	\$ 578	\$ 34	\$ 612	18%	\$ 578	\$ 34	\$ 612	18%
Provinces de l'Atlantique	199	33	232	7%	185	30	215	6%	185	30	215	6%
Colombie-Britannique	230	37	267	8%	225	34	259	8%	225	34	259	8%
Manitoba	84	5	89	2%	83	5	88	3%	83	5	88	3%
Ontario	629	117	746	22%	608	109	717	21%	608	109	717	21%
Québec	1,162	169	1,331	39%	1,176	158	1,334	40%	1,176	158	1,334	40%
Saskatchewan	132	16	148	4%	122	14	136	4%	122	14	136	4%
Total	\$ 3,024	\$ 416	\$ 3,440	100%	\$ 2,977	\$ 385	\$ 3,362	100%	\$ 2,977	\$ 385	\$ 3,362	100%
Manuvie Un												
Alberta	\$ 819	\$ 1,291	\$ 2,110	12%	\$ 831	\$ 1,294	\$ 2,125	13%	\$ 831	\$ 1,294	\$ 2,125	13%
Provinces de l'Atlantique	259	523	782	5%	262	525	787	5%	262	525	787	5%
Colombie-Britannique	657	2,163	2,820	17%	683	2,149	2,832	17%	683	2,149	2,832	17%
Manitoba	106	249	355	2%	107	249	356	2%	107	249	356	2%
Ontario	1,384	6,060	7,444	44%	1,344	5,993	7,337	43%	1,344	5,993	7,337	43%
Québec	924	1,984	2,908	17%	909	2,013	2,922	17%	909	2,013	2,922	17%
Saskatchewan	207	343	550	3%	211	341	552	3%	211	341	552	3%
Territoires du Nord-Ouest	-	2	2	0%	-	2	2	0%	-	2	2	0%
Total	\$ 4,356	\$ 12,615	\$ 16,971	100%	\$ 4,347	\$ 12,566	\$ 16,913	100%	\$ 4,347	\$ 12,566	\$ 16,913	100%

⁽¹⁾ Les prêts hypothécaires résidentiels excluent les comptes ManuvieUn.

⁽²⁾ Les montants pour les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts hypothécaires de ManuvieUn sont présentés avant les provisions pour pertes sur créances attendues.

Glossaire

Dispositif de Bâle III

- Le premier pilier, Normes de capital, expose les méthodes de calcul du capital et définit des exigences minimums en matière de capital;
- Le deuxième pilier, Surveillance prudentielle, exige des banques qu'elles définissent en bonne et due forme un processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital faisant l'objet d'une surveillance prudentielle;
- Le troisième pilier, Discipline de marché, complète les deux autres en établissant un ensemble d'exigences de communication financière pour permettre aux acteurs du marché de comprendre le profil de risque de la Banque et d'apprécier l'application des exigences de Bâle III en matière de capital.

Actifs pondérés en fonction du risque (APR)

Conformément à l'Accord de Bâle III, le BSIF exige que les banques respectent des normes de capital minimums axées sur le risque en fonction de leur exposition au risque de crédit, au risque lié à l'exploitation et au risque de marché lorsque d'importantes activités de négociation ont lieu. On calcule les actifs pondérés en fonction de chacun de ces types de risques, puis on en fait la somme pour déterminer le total de l'actif pondéré en fonction des risques.

Capital de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)

Comprend principalement les actions ordinaires, les bénéfices non répartis et le cumul des autres éléments du résultat global, moins les rajustements réglementaires applicables.

Autres éléments de capital de catégorie 1

Comprend les instruments de catégorie 1 émis qui ne satisfont pas aux critères relatifs au CET1 et qui ont contribué à l'excédent créé par l'émission d'instruments non compris dans le CET1, ainsi que les instruments émis par des filiales consolidées non compris dans le CET1, moins les rajustements réglementaires applicables.

Capital de catégorie 2

Comprend les provisions générales et les créances subordonnées admissibles, moins les rajustements réglementaires applicables.

Ratios de capital

Les ratios de capital sont calculés en divisant le capital de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le capital de catégorie 1 et le total du capital par les actifs pondérés en fonction des risques. En plus des ratios de CET1, de capital de catégorie 1 et de capital total, les banques canadiennes qui acceptent des dépôts sont tenues de s'assurer qu'un ratio de levier financier n'excède pas le niveau maximum prescrit par le BSIF. Le total de l'actif exclut tous les éléments déduits du capital.

Ratio de levier financier

Le ratio de levier financier est calculé en divisant le capital de catégorie 1 de la Banque par le risque total auquel elle est exposée. L'exposition totale de la Banque au risque équivaut à son exposition combinée aux risques liés a) à ce qui figure au bilan; b) aux dérivés; c) aux opérations de financement de titres; et d) à ce qui ne figure pas au bilan.

Coefficient de rendement

Ce coefficient représente le montant total des dépenses engagées pour gagner un dollar de revenus et il exprime donc un rapport entre les dépenses et les revenus. Un faible ratio indique que la Banque a utilisé efficacement ses ressources.